

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**

JUILLET 2015

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**SOUTIEN REGIONAL AUX ESPACES DE TRAVAIL
COLLABORATIF (AAP 2015)**

Chapitre budgétaire : 905 – Aménagement des territoires
Code fonctionnel : 56 – Technologies de l'information et de la communication
Programme : HP 56-001 – Aide au développement du territoire numérique
Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratifs

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXES AU RAPPORT	6
PROJET DE DELIBERATION	20
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	23
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :	32
FICHES PROJETS	32

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 22 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 1 314 230,90 € d'autorisations de programme prélevées sur le Chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la Communication, Programme HP 56-001 (156001) – Aide au développement du territoire numérique, Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratif du budget 2015.

Ces opérations relèvent du dispositif de soutien relatif aux espaces de travail collaboratif issu de la politique régionale en faveur du développement numérique, votée par délibération n° CR 63 -13 du 27 septembre 2013.

Dans le cadre de l'édition 2015 de l'appel à projets « Espaces de travail collaboratif » et suite au jury organisé le 14 avril 2015, 22 projets ont été retenus parmi les 49 candidatures.

Considérant les avantages apportés aux salariés, aux collectivités et aux entreprises par les nouveaux modes de travail (télétravail, travail nomade...) et les nouveaux lieux d'expression d'un travail partagé, la Région via cet appel à projets annuel favorise l'émergence et l'extension d'espaces de travail collaboratif (télécentres, espaces de co-working et fablabs).

Ces espaces revêtent plusieurs dimensions :

- Un télécentre désigne plutôt une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur, et mis à la disposition de télétravailleurs. Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.
- Le coworking, ajoute au principe des services proposés pour le travail à distance (télécentre) la volonté de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Ce type de lieu collaboratif, offrant un espace de socialisation, est particulièrement destiné aux travailleurs indépendants qui ont besoin d'échanges et de coopération avec leurs pairs pour optimiser leurs offres, leurs produits, leurs compétences.
- Le fablab est un lieu, qui comme les espaces de co-working, est porté par des valeurs collaboratives, mais qui met à disposition des usagers des outils pour la conception et la réalisation d'objets, et en particulier des machines à commande numérique.

Ces opérations, qui peuvent associer plusieurs de ces dimensions, vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Conformément à la délibération CR n° 92-11 du 29 septembre 2011 intitulée « mise en œuvre de la modulation des aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-Région », le taux de participation régionale a été conditionné, comme suit pour le projet suivant :

Projets	EPCI Porteur	Commune Concernée	Critère Logement (10pts)	Critère IST (10pts)	Critère Eco-responsabilité (5pts)	Critère SDRIF (5pts)	Critère sectoriel (20pts)
Télécentre	Communauté de communes de Coulommiers	Coulommiers	10%	0	10%	0	20%

En février 2015, l'assemblée régionale s'est donné pour objectif de mieux soutenir et de rendre plus lisible la mobilisation de ses crédits en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 2 de la délibération-cadre n° CR 23-15 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale » précise ainsi que la Région mobilise les dispositifs du droit commun régional, tant en fonctionnement qu'en investissement, en priorité pour les quartiers politique de la ville, ainsi que les territoires de veille, en faveur des trois axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

Et des trois axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes-hommes,
- lutte contre les discriminations.

Dans le cadre du présent rapport, sur le volet investissement, six projets sont financés dans les quartiers prioritaires, pour une affectation de 423 228,17€ sur un total de 22 projets pour un montant global d'affectations 1 314 230,90€.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

la fonderie
Agence publique numérique

 **île de France**

 **île de France**

APPEL A PROJETS

Espaces de travail collaboratif

Date d'ouverture : 15 décembre 2014

Date limite de dépôt : 16 mars 2015 à 14h00

Validation des décisions en commission permanente : 9 juillet 2015

Le dossier de candidature devra être transmis en ligne sur :

<http://par.iledefrance.fr>

Les envois par mail ne sont pas acceptés.

Tout dossier incomplet lors de son dépôt sera rejeté lors de son instruction.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

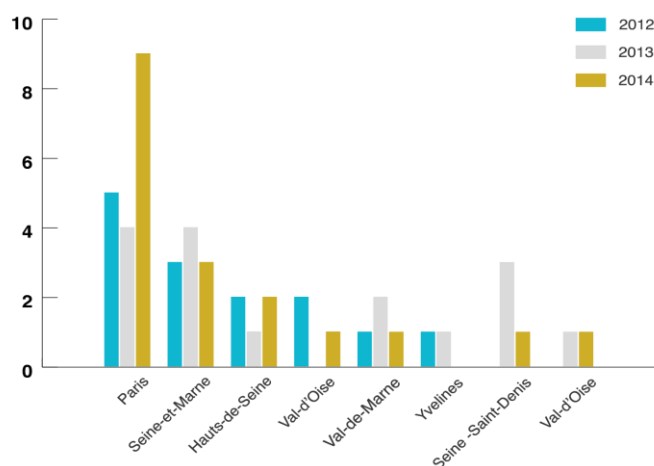
1. CONTEXTE

Les nouvelles pratiques induites par le numérique sont un des facteurs qui contribuent à renouveler de façon structurante l'organisation du travail.

L'émergence en Ile-de-France et ailleurs, de tiers-lieux comme les espaces de coworking, télécentres et fablabs, répond à ce besoin de localiser ces nouvelles formes de travail et de leur apporter un environnement créatif propice à la réflexion, aux échanges et à la convivialité.

C'est dans ce contexte que la Région Ile-de-France a lancé en 2012 un premier appel à projets pour soutenir l'émergence d'espaces de travail collaboratifs sur l'ensemble du territoire francilien. Elle a renouvelé son soutien en 2013 et 2014, permettant ainsi de subventionner 48 espaces de travail collaboratif sur l'ensemble de l'Ile-de-France, pour un montant total de 3,2 millions d'euros.

Répartition des projets subventionnés par département sur les 3 années d'appel à projets :



L'Ile-de-France est maintenant pionnière dans ce domaine, fin 2014 on dénombre près d'une centaine de lieux ouverts plaçant la région au 5ème rang mondial.

2. DEFINITIONS ET ENJEUX

Les technologies de l'information et le développement d'outils nomades - comme l'ordinateur portable, les tablettes, les smartphones - rendent possible l'exercice du travail en tout lieu et à distance. Cela a une incidence importante sur les manières actuelles de travailler, les configurations des lieux de travail et les possibilités de mobilité. Pour rappel, en Ile-de-France, c'est environ un million d'actifs qui se déplace chaque jour pour aller travailler, la moitié d'entre eux utilise les transports en commun. Dans un contexte de saturation des réseaux de transports, l'implantation de nouveaux espaces de travail engendre des externalités positives indéniables : décongestion, diminution du temps passé dans les transports, et gain associé à la qualité de la vie. Par exemple, un télétravailleur francilien économise chaque jour 1h13 de transport, soit 30 minutes de travail gagnées et 43 minutes supplémentaires pour sa vie personnelle.¹

Depuis quelques années de nouveaux espaces voient le jour. On distingue trois types de lieux, pouvant se combiner les uns et les autres :

- Le télécentre est un espace dédié à l'accueil de télétravailleurs, situé au plus proche des habitations dans les banlieues et les couronnes périurbaines des grandes agglomérations. Il est composé de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur et mis à la disposition de télétravailleurs pour leur offrir un cadre de travail agréable. Les télétravailleurs peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales. Au-delà d'être un espace de travail, le télécentre doit pouvoir animer sa communauté de télétravailleurs mais aussi s'ancrer sur son territoire. Si le travail est le point d'entrée, l'accueil d'autres fonctions est attendu (services liés au territoire : crèche, conciergeries d'entreprises...). L'animation territoriale est également primordiale (lien avec les pépinières d'entreprises, inscription dans un réseau territorial,...).
- L'espace de coworking est un lieu de travail partagé où les indépendants et/ou télétravailleurs louent un bureau pour une durée donnée (à l'heure, à la journée, au mois). Le coworking est porteur de communautés et de valeurs qui prônent un travail plus collaboratif. L'espace de coworking doit également animer sa communauté et être un réel pôle de vie.

¹ INSEE, enquête TIC 2011, statistique publique

- Le fablab désigne un lieu ouvert à tout type de public où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur. Le fablab est aussi un espace de rencontre et de construction collaborative.

Le terme générique tiers-lieu peut être utilisé pour désigner chacun de ces espaces de travail intermédiaires qui ne sont ni le domicile ni les locaux de l'entreprise, où le travailleur peut exercer son activité professionnelle. Le tiers-lieu peut être également un lieu hybride qui comprend l'ensemble des espaces cités ci-dessus (télécentre et/ou espace de coworking et/ou fablab).

Travailler ailleurs et autrement peut produire des avantages pour les salariés, les collectivités et les entreprises et favoriser un maillage territorial équilibré. Cela représente à la fois une plus grande proximité des centres d'activité avec les lieux d'habitation, des gains de productivité et des soutiens à la vie sociale et économique locale. Pour garantir cette dynamisation de la vie locale, le tiers-lieu doit pouvoir tisser des liens avec l'ensemble des acteurs territoriaux : commerces, associations locales, entreprises, services publics, universités....

3. Objectifs

L'action globale de la Région s'articule autour de trois objectifs :

- Aide à l'émergence de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire francilien,
- Aide à la structuration de ces structures dans leur environnement : ancrage du tiers lieu sur son territoire d'implantation, développement de liens directs et de partenariats avec son environnement territorial (acteurs publics, économiques et sociaux, commerces alentour, population locale, secteur associatif...) et avec d'éventuels autres tiers lieux.

En effet, la Région Ile-de-France est attentive à ce que les tiers-lieux qu'elle finance permettent au-delà d'une offre d'espaces de travail :

- Une amélioration des conditions de travail,
- Une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- Une contribution à la conversion écologique et sociale,
- Une mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Elle porte également une attention particulière à ce que les projets s'inscrivent dans une démarche écologiquement soutenable et à ce qu'ils proposent une plus-value sociale et relationnelle. Une attention aux risques professionnels pouvant survenir pour tout salarié télétravaillant est demandée aux tiers-lieux pour s'assurer de la qualité des conditions offertes au public. Enfin ces lieux doivent être accessibles à un large public de façon à contribuer à un service de qualité pour un maximum de franciliens.

4. Modalités de participation

4.1. Critères d'éligibilité

Les projets éligibles seront les suivants :

- Création ex nihilo de télécentres, d'espaces de coworking et/ ou de Fablabs,
- Extension de locaux existants pour la création de télécentres, d'espaces de coworking et/ ou de fablab.

Les projets devront respecter les critères d'éligibilité suivants :

- Projets localisés en Île-de-France.
- Viser à l'ouverture effective d'un télécentre, d'un espace de coworking ou d'un fablab dans un délai d'un an à compter du vote de la commission Permanente du Conseil Régional,
- Être destinés aux télétravailleurs salariés ou indépendants, aux associations ou aux citoyens,
- Inscrire le projet dans une démarche écologiquement soutenable, y compris en matière de protection contre les ondes électromagnétiques (en privilégiant par exemple le filaire au wifi),
- Avoir fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité préalable, et avoir démontré la réponse à un besoin territorial et aux besoins des acteurs locaux
- Respecter le principe de liberté du commerce et de l'industrie, en ne faisant pas concurrence à des offres privées si elles existent initialement.

La Région pourra venir en soutien aux **collectivités locales**, aux **associations** ainsi qu'aux **PME**, notamment les SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) et aux SCOP (Société coopérative et participative).

4.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des projets porteront, d'une manière globale, sur :

- La **cohérence et la pertinence** du projet par rapport aux objectifs de la Région sur l'appel à projets, notamment sur :
 - Localisation du projet (demande potentielle, accessibilité, ...) et proximité avec les lieux de vie et les commerces,
 - Publics ciblés (nomades, télétravailleurs, indépendants, ...).

- La **plus-value sociale, relationnelle et/ou économique** du projet :
 - Evènementiel et animation (animation de la communauté et animation territoriale avec les services et les acteurs territoriaux). Les projets localisés en péri-urbain devront redoubler d'efforts pour répondre aux besoins d'animation, d'ancrage territorial, services publics...
 - Cadre de travail agréable avec des espaces de détente, de convivialité... . Une attention particulière sera portée aux espaces garantissant un environnement de travail de qualité à ses utilisateurs
 - Services proposés (restauration, espace de détente, services liés au territoire...),
 - Facilité de réservation d'espaces,
 - Horaires d'ouverture (accès sécurisé, amplitude d'ouverture journalière...).

- Le **bâtiment** :
 - Haute Qualité Environnementale, Consommation énergétique et émissions de GES de niveau B ou A,
 - Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
 - Espaces individuels et collectifs avec aménagements variés,
 - Présences de casiers et de rangements privatifs ou en libre service.

- La **crédibilité économique** du projet :
 - Dispositions prises pour assurer la pérennité du projet (faisabilité, ...),
 - Types de location prévue (horaire, journalière, hebdomadaire, ...),
 - Capacité des fondateurs à gérer la structure,
 - Partenariats financiers.

- **La crédibilité technique** du projet :
 - Liaison Très Haut Débit (connexion garantie, wi-fi, ...),
 - Matériel disponible (téléprésence, téléconférence, ...),
 - Gestion de la confidentialité des données (sécurisation).

- **La qualité des partenariats** avec d'autres organismes travaillant sur une même problématique ou auprès du même public, lors de la conception et/ou de la concrétisation du projet :
 - Mise en réseau avec des structures existantes,
 - Interopérabilité avec des centres existants ou des projets.

4.3. Les livrables attendus

- Le dossier de candidature en ligne rempli et complet ;
- Une fiche synthétique du projet qui présente les grandes lignes du projet (format libre) ;
- Les pièces administratives nécessaires relatives au porteur et au projet fournies sur la plateforme régionale.

5. Procédure de sélection

Les projets devront être soumis dans les délais sur la base d'un dossier complet en ligne, au format demandé et être à jour des obligations fiscales et sociales et dans une situation financière saine. Dans le cas contraire, le dossier sera rejeté lors de l'instruction.

La sélection des dossiers se fait en plusieurs étapes (procédure donnée à titre indicatif pouvant être soumise à modification).

1ère étape : Instruction du dossier

Le Service accompagnement de l'innovation de la Direction du développement économique et de l'innovation, en association avec la Fonderie - Agence Régionale du Numérique, vérifie, pour chacun des dossiers, l'objet de la demande de subvention en fonction de l'appel à projets et des priorités établies par le Conseil Régional, en conformité avec la délibération cadre en vigueur.

Seront vérifiées :

- l'intégralité des pièces à fournir,
- la conformité des documents administratifs,
- la validité des documents budgétaires.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la Région Île-de-France pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

2ème étape : Sélection par un comité d'experts

Un comité d'experts constitué notamment de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, de la Fonderie - Agence Régionale du Numérique, de la Région, ainsi que de spécialistes nationaux ou internationaux du télétravail, du fablab et du coworking et présidé par la Région, sera mis en place afin de sélectionner les projets.

Les projets retenus seront ceux qui correspondront le plus aux objectifs et aux critères définis par le dispositif.

3ème étape : Vote des élus régionaux en Commission Permanente

Les dossiers retenus après ces différentes étapes seront soumis au vote de la Commission Permanente, seule instance habilitée à décider du soutien régional.

4ème étape : Notification et signature des conventions

Les candidats retenus seront informés par la Région Île-de-France.

Le délai entre le dépôt de candidature et l'attribution de la subvention (date à laquelle les dépenses sont éligibles) est d'environ quatre mois.

Une convention sera signée liant la Région avec le porteur de projet (et, le cas échéant, avec chaque partenaire soutenu par la Région dans le cadre du projet).

Ces conventions fixent notamment les obligations des parties tant en terme de suivi de projet que de réalisation.

5ème étape : Suivi

Les lauréats devront rendre compte périodiquement de l'avancée du projet primé en faisant parvenir un rapport de suivi de projet au milieu et à la fin de la période de réalisation du projet. Ce rapport sera transmis à la Région et à la Fonderie, Agence Numérique d'Ile-de-France.

La Région et la Fonderie, Agence Numérique d'Ile-de-France réaliseront des visites au sein des locaux des lauréats au cours de la période de réalisation du projet.

6. Modalités de l'aide

6.1. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles seront les dépenses d'investissements suivantes, dans le cadre de la rénovation ou la construction d'un local :

- Aménagement et équipement des locaux
 - Travaux d'aménagement intérieur comme la pose de cloison, la décoration (mise en peinture,...), la climatisation, la sécurisation, ...
 - Achat de mobilier (fauteuils, chaises, tables, bureau, casiers, ...)
 - Achat de matériels de visioconférence (rétroprojecteurs,...), de reprographie (photocopieurs,...), de téléphonie
 - Installation de l'infrastructure réseau, borne wi-fi, serveur,...
- Equipement informatique des postes de travail, matériel divers (ordinateurs, imprimantes,...) et logiciel dans le cadre d'achat de licences et non d'abonnements pour ces derniers
- Equipements technologiques notamment les découpeuses laser, les imprimantes 3D, ...

Sont donc non éligibles dans le cadre d'une construction de locaux : le gros œuvre (fondation, infrastructures du bâtiment, travaux électriques du bâtiment hors éclairage,...).

Conformément au Règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « Hors TVA ». Cependant, lorsque l'organisme subventionné justifie, soit qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, soit qu'il

n'est pas éligible au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».

Dans le cas d'un projet porté par une commune ou un EPCI, le taux d'intervention de la subvention relative aux dépenses éligibles d'investissement pourra être pondéré en fonction des critères définis par la Région dans la délibération CR 92-11. La délibération est disponible sur le lien suivant :

http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/to46134750/DL_048512/RAPCR92-11RAP.pdf

6.2. Montants et taux de l'aide

Dans le cas de la création d'un espace, la Région interviendra à hauteur de :

- 50 % maximum des dépenses d'investissement pour l'aménagement et l'équipement (hors équipement informatique des postes de travail) du lieu, dans la limite de 200 000 euros pour l'ensemble du projet,
- 50 % maximum des dépenses d'investissement pour au choix :
 - l'équipement informatique des postes de travail dans la limite de 3 000 € par poste et de 50 000 € pour la totalité des postes,
 - l'équipement technologique du laboratoire de fabrication dans la limite de 50 000 €.

Dans les cas où l'aide attribuée au titre de ce dispositif est susceptible d'être qualifiée d'aide d'Etat au sens de l'article 107-1 du traité sur l'Union européenne, elle est attribuée dans le cadre du règlement UE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (Journal officiel de l'Union européenne n° L 352 du 24/12/2013) ou du règlement général d'exemption par catégorie UE n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014, ou encore du régime cadre exempté d'aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME pris sur la base du RGEC précité.

7. Modalités de versement des subventions régionales

Le versement des aides nécessite la passation d'une convention.

En conformité avec le Règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France, le soutien régional ne correspond pas à un montant forfaitaire mais à un taux d'intervention calculé sur la base du budget global prévisionnel éligible du projet, assorti d'un montant de soutien maximal. Si le budget réalisé se trouve être inférieur au budget prévisionnel, le montant du soutien sera défini par application de ce taux sur l'ensemble des dépenses éligibles effectivement engagées et justifiées par le bénéficiaire.

Le versement de la subvention régionale se fait sur appels de fond. Le solde de la subvention est versé à l'issue de la réalisation complète du projet, sur présentation du rapport final d'exécution du projet. Cependant, les bénéficiaires pourront demander des acomptes en cours de réalisation du projet dans la limite de 80% de la subvention prévue.

A titre d'information, le délai de paiement est d'environ 90 jours à compter de la date de réception de l'appel de fonds complet par les services de la Région (Règlement budgétaire et financier adopté en Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010).

La structure doit donc être en mesure d'avoir une trésorerie suffisante pour avancer les dépenses budgétées.

8. Modalités d'inscription

La mise en œuvre de l'appel à projets est assurée avec le soutien de la Fonderie - Agence Régionale du Numérique en Île-de-France.

Les porteurs de projets intéressés par le dispositif doivent se connecter sur la plateforme de l'appel à projets :

<http://par.iledefrance.fr>

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éviter toute candidature dans les dernières heures du délai imparti.

La date limite d'envoi est fixée au **16 mars 2015 à 14h00**. Tout dossier **incomplet** sera **déclaré inéligible** et ne sera pas instruit.

9. Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- accepter sans réserve le présent règlement ;
- autoriser la Région et ses organismes associés à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été retenu par la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- associer la Région et la Fonderie à toute opération de communication relative à l'opération

10. Dispositions diverses

La Région se réserve le droit de proroger ou de déclarer sans suite l'appel à projet. . Les candidats s'interdisent aussi toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les dossiers de candidatures transmis par les candidats ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Liste des lieux opérationnels en juin 2015 :

Aéropole entreprises Roissy	Télécentre/ Coworking	95731	Roissy CDG
BeeOTop	Coworking	92110	Clichy
Casaco	Coworking	92240	Malakoff
Citizen box	Coworking	75018	Paris
Cowork In The City	Coworking	94300	Vincennes
Coworking A2C	Coworking pépinière, accélérateur	92310	Sèvres
Créatis2	Coworking/ incubateur	75002	Paris
Creative Cluster	Coworking /incubateur	94270	Le Kremlin-Bicêtre
Espace de coworking BGE Paris	Coworking	75011	Paris
Espace de coworking les Mureaux / SIDEME	Coworking	78130	les Mureaux
Fontaine 0 Livres	Coworking	75011	Paris
Innovation Factory-AntiCafé	Coworking	75013	Paris
Jokkolabs Nanterre	Coworking	92000	Nanterre
L'escale Villes Internet	Coworking	92200	Neuilly-sur-Seine
La Paillasse	Fablab	75002	Paris
Labtop	Coworking	75019	Paris
Le tank	Coworking et bureaux partagés	75011	Paris
Maker sur Seine	Fablab	75004	Paris
Netis – IFIS Coworking	Coworking	77700	Serris
Pionnières co-work	incubateur/ Coworking	75011	Paris
Silicon Banlieue	Coworking	95100	Argenteuil
Télécentre Trilport	Télécentre/ Coworking	77470	Trilport
Volumes	Coworking, making fooding	75019	Paris
WOMA	Coworking - Comaking	75019	Paris

PROJET DE DELIBERATION**DU****SOUTIEN REGIONAL AUX ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIF (AAP 2015)****LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le règlement UE n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;
- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération n° CR 92-11 du 29 septembre 2011 « mise en œuvre de la modulation des aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-Région
- VU** La délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 intitulée « Ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique » ;
- VU** La délibération n° CR 23-15 des 12 et 13 février 2015 « Politique de la ville-orientations pour une nouvelle action régionale »
- VU** La délibération n° CP 14-043 du 30 janvier 2014 « Attribution de subvention dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique ;
- VU** La délibération n° CP 14-508 du 24 septembre 2014 relative aux espaces de travail collaboratifs (AAP2014) et notamment sa convention type ;
- VU** Le rapport CP15-440 présenté par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2015
- VU** L'avis de la commission du Développement économique, emploi, NTIC, tourisme, innovation, économie sociale et solidaire ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Soutien aux Espaces de travail collaboratif

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux Espaces de travail collaboratif », au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 314 230,90 € réparties comme suit :

Dossier - Code	Porteur de projet- Nom	Forme juridique actuelle	Projet - Titre	Code postal lieu implantation	Montant base subventionnable	Montants HT ou TTC	Montant de l'aide régionale sollicitée
EX009104	ASSOCIATION AUREORE	Association	Création d'un espace de travail collaboratif	75 008	67 174,00	TTC	33 587,00
EX009133	PATINET-ANCEAU CELINE	PME	Coworking-fablab dédié à la pâtisserie	75 011	46 410,00	HT	23 205,00
EX009172	COMPAGNIE DE SAINT HUGON	PME	Création d'un tiers lieu (MakeSense home)	75 012	135 835,00	HT	67 917,50
EX009126	MUTINERIE SAS	PME	Création d'un tiers lieu	75 014	218 515,00	HT	109 257,50
EX009118	CAPACITES	Association	Création d'un tiers lieu	75 018	6 400,00	HT	3 200,00
EX009150	IN COMPANY	PME	Création d'un atelier de fabrication des créations numériques	75 019	111 464,00	HT	55 732,00
EX008956	R2K	PME	Création d'un espace de travail collaboratif	75 019	46 500,00	TTC	23 250,00
EX009163	TOITS VIVANTS	Association	Création d'un tiers lieu dédié à l'agriculture urbaine (Le cube)	75 019	247 700,00	TTC	123 850,00
EX009169	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS	Collectivité	Création d'un espace de coworking	77 120	204 346,00	HT	81 738,40
EX009167	ICAM - SITE DE PARIS-SENART	Association	Création d'un fablab orienté low tech et matériaux recyclés (Sénart'Lab)	77 127	84 381,00	TTC	42 190,50
EX009170	NOMADE OFFICE	PME	Création d'un tiers lieu à la Ferté Sous Jouarre	77 260	206 100,00	HT	103 050,00
EX009112	SMARTCITY CAMPUS	PME	SMARTCITY Work Place	78 120	201 198,00	HT	105 990,00
EX009155	ESTACA	Association	Création d'un fablab	78 180	105 720,00	TTC	52 860,00
EX009128	SQYLAB / PROJET DE FABLAB ECO-CONCEPTION SUR LE TERRITOIRE DE SQY	Association	Projet de Fablab- Ecoconception	78 180	112 993,00	TTC	32 300,00
EX009122	LE 50 COWORKING	PME	Création d'un espace de travail collaboratif	78 490	112 502,00	HT	56 251,00
EX009137	LA FABRIQUE COLLABORATIVE	Association	Création d'un espace de travail collaboratif à Boulogne-Billancourt	92 100	156 863,00	TTC	78 431,50
EX009168	LES ALCHEMISTES	Association	Aménagement d'un fablab mobile	93 000	109 000,00	TTC	54 500,00
EX009171	YAPLUSK	Association	Création d'un fablab d'initiation et de formation aux outils traditionnels de la construction des nouvelles technologies	93 170	35 500,00	TTC	17 750,00
EX009131	CERFAV	Association	Ouverture d'un fablab (les arts codés)	93 500	77 750,00	HT	38 875,00
EX009143	LA PANTINE	Association	Création d'un espace de coworking à Pantin	93 500	187 563,00	HT	93 781,50
EX009107	DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Collectivité	Création d'un tiers lieu dédié à la création artistique et à l'innovation entrepreneuriale à Maubuisson	95 318	220 000,00	HT	110 000,00
EX009160	Matériaupôle Paris Seine-Amont	Association	Aménagement d'un espace de coworking dédié aux matériaux	94 400	13 028,00	TTC	6 514,00
	TOTAL				2 706 942,00		1 314 230,90

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 14-508 du 24 septembre 2014 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 1 314 230,90 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la Communication, Programme HP 56-001 (156001) – Aide au développement du territoire numérique, Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratifs, nature 204, du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date de la demande de subvention	Date prévisionnelle de démarrage	Démarrage anticipé	Motivation démarrage anticipé
EX009104	ASSOCIATION AUREORE Investissement 13/03/2015	ASSOCIATION AUREORE	13/03/2015	01/04/2015	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée
EX009172	COMPAGNIE DE SAINT HUGON Investissement 16/03/2015	COMPAGNIE DE SAINT HUGON	16/03/2015	01/04/2015	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée
EX009155	ESTACA Investissement 16/03/2015	ESTACA	16/03/2015	06/11/2013	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée
EX009150	IN COMPANYY Investissement 16/03/2015	IN COMPANYY	16/03/2015	01/07/2015	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée
EX009137	LA FABRIQUE COLLABORATIVE Investissement 16/03/2015	LA FABRIQUE COLLABORATIVE	16/03/2015	01/07/2015	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée
EX009122	LE 50 COWORKING Investissement 15/03/2015	LE 50 COWORKING	15/03/2015	04/05/2015	OUI	Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent être réalisés de manière anticipée

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009107 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE- Création d'un tiers lieu dédié à la création artistique et à l'innovation entrepreneuriale à Maubuisson		
Bénéficiaire :	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	110 000,00 €	Code nature :	204131

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
220 000,00 €	HT 50 %	110 000,00 €	

Dossier :	EX009169 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS - Création d'un tiers-lieu		
Bénéficiaire :	P0025751 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS		
Localisation :	CC DU PAYS DE COULOMMIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 738,40 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
204 346,00 €	HT 40 %	81 738,40 €	

Dossier :	EX008956 - R2K - Création d'un espace collaboratif		
Bénéficiaire :	P0024159 - R2K		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 250,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
46 500,00 €	TTC 50 %	23 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009104 - ASSOCIATION AURORE - Création d'un espace de co-working		
Bénéficiaire :	R12328 - ASSOCIATION AURORE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 587,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
67 174,00 €	TTC 50 %	33 587,00 €	

Dossier :	EX009112 - SMARTCITY CAMPUS		
Bénéficiaire :	EXM00123 - SMARTCITY CAMPUS		
Localisation :	RAMBOUILLET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	105 990,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
201 198,00 €	HT 50 %	105 990,00 €	

Dossier :	EX009118 - CAPACITES - Création d'un tiers lieu		
Bénéficiaire :	P0029703 - CAPACITES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 200,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
6 400,00 €	HT 50 %	3 200,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009122 - LE 50 COWORKING - Création d'un espace de coworking		
Bénéficiaire :	EXM00125 - LE 50 COWORKING		
Localisation :	CC COEUR D'YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	56 251,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
112 502,00 € HT	50 %	56 251,00 €

Dossier :	EX009126 - MUTINERIE SAS - Création d'un espace de coworking		
Bénéficiaire :	EXM00126 - MUTINERIE SAS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	109 257,50 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
218 515,00 € HT	50 %	109 257,50 €

Dossier :	EX009128 - SQYLAB / PROJET DE FABLAB ECO-CONCEPTION		
Bénéficiaire :	EXM00127 - SQYLAB / PROJET DE FABLAB ECO-CONCEPTION SUR LE TERRITOIRE DE SQY		
Localisation :	CA DE ST QUENTIN EN YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	32 300,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
64 600,00 € TTC	50 %	32 300,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009131 - CERFAV - Ouverture d'un fab-lab (les Arts Codés)		
Bénéficiaire :	EXM00129 - CERFAV		
Localisation :	PANTIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	38 875,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
77 750,00 € HT	50 %	38 875,00 €

Dossier :	EX009133 - Coworking - Fablab dédié la pâtisserie		
Bénéficiaire :	EXM00130 - PATINET-ANCEAU CELINE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 205,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
46 410,00 € HT	50 %	23 205,00 €

Dossier :	EX009137 - LA FABRIQUE COLLABORATIVE - Création d'un espace de travail collaboratif à Boulogne-Billancourt		
Bénéficiaire :	EXM00133 - LA FABRIQUE COLLABORATIVE		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	78 431,50 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
156 863,00 € TTC	50 %	78 431,50 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009143 - LA PANTINE - Création d'un espace de coworking à Pantin (La Pantine)		
Bénéficiaire :	EXM00136 - LA PANTINE		
Localisation :	PANTIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	93 781,50 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
187 563,00 € HT	50 %	93 781,50 €

Dossier :	EX009150 - IN COMPANY - Création d'un atelier de fabrication des créations numériques		
Bénéficiaire :	EXM00139 - IN COMPANY		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 732,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
111 464,00 € HT	50 %	55 732,00 €

Dossier :	EX009155 - ESTACA Investissement		
Bénéficiaire :	EX004953 - ESTACA		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	52 860,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
105 720,00 € TTC	50 %	52 860,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009160 - MATERIAUPOLE PARIS SEINE-AMONT - Aménagement d'un espace de coworking dédié aux matériaux		
Bénéficiaire :	EX004957 - MATERIAUPOLE PARIS SEINE-AMONT		
Localisation :	CA SEINE AMONT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 514,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
13 028,00 €	TTC 50 %	6 514,00 €	

Dossier :	EX009163 - TOITS VIVANTS - Création d'un Tiers Lieu dédié à l'agriculture urbaine (Le cube)		
Bénéficiaire :	EXM00143 - TOITS VIVANTS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	123 850,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
247 700,00 €	TTC 50 %	123 850,00 €	

Dossier :	EX009167 - ICAM - Création d'un fablab orienté low tech et matériaux recyclés (Sénart'Lab)		
Bénéficiaire :	EX004960 - ICAM - SITE DE PARIS-SENART		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	42 190,50 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
84 381,00 €	TTC 50 %	42 190,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009168 - LES ALCHEMISTES- Aménagement d'un fablab mobile		
Bénéficiaire :	EXM00103 - LES ALCHEMISTES		
Localisation :	CA EST ENSEMBLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	54 500,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
109 000,00 €	TTC 50 %	54 500,00 €	

Dossier :	EX009170 - NOMADE OFFICE - Création d'un tiers-lieu à la Ferté sous Jouarre		
Bénéficiaire :	EX005838 - NOMADE OFFICE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	103 050,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
206 100,00 €	HT 50 %	103 050,00 €	

Dossier :	EX009171 - YAPLUSK - Création d'un fablab d'initiation et de formation aux outils traditionnels de la construction et aux nouvelles technologies (FABOR)		
Bénéficiaire :	EXM00145 - YAPLUSK		
Localisation :	BAGNOLET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 750,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
35 500,00 €	TTC 50 %	17 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/07/2015	N° de rapport :	CP15-440	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	56 - Technologies de l'information et de la communication
Programme :	156001 - Aide au développement du territoire numérique
Action :	15600105 - Espaces de travail collaboratifs

Dispositif :	00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif
---------------------	--

Dossier :	EX009172 - COMPAGNIE DE SAINT HUGON - Création d'un tiers lieu (MakeSense Home)		
Bénéficiaire :	EXM00146 - COMPAGNIE DE SAINT HUGON		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	67 917,50 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
135 835,00 € HT	50 %	67 917,50 €

Total sur le dispositif 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif :	1 314 230,90 €
---	----------------

Total sur l'imputation 905 - 56 - 156001 - 15600105 :	1 314 230,90 €
--	----------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009107
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE- CREATION D'UN TIERS LIEU DEDIE A LA CREATION ARTISTIQUE ET A L'INNOVATION ENTREPRENEURIALE A MAUBUISSON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	220 000,00 €	50,00 %	110 000,00 €
Montant Total de la subvention			110 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204131-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 Adresse administrative : 2 AV DU PARC
 95032 CERGY PONTOISE CEDEX
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un tiers lieu dédié à la création artistique et à l'innovation entrepreneuriale à Maubuisson

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Conseil général du Val d'Oise gère depuis dix ans un site d'art contemporain à rayonnement régional et international à l'Abbaye de Maubuisson, abbaye cistercienne propriété du Département depuis 1979, située à Saint-Ouen l'Aumône, sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Dans ce cadre, l'équipe de l'Abbaye de Maubuisson a acquis un savoir-faire important dans la mise en oeuvre de projets artistique.

Une étude de préfiguration du projet de développement de l'Abbaye de Maubuisson a été lancée en 2013, utilisant les méthodes du design de services, dans une logique de co-conception entre usagers et acteurs du territoire. Des ateliers ont notamment permis d'associer à la réflexion la sphère académique et notamment l'école nationale d'arts de Cergy-Pontoise, ainsi que les acteurs économiques et notamment ceux en charge de l'accompagnement à la création d'entreprises.

La volonté du Conseil général du Val d'Oise est de repositionner Maubuisson en s'appuyant sur le potentiel du territoire en matière d'entrepreneuriat et d'innovation, L'objectif du projet vise à faire de Maubuisson :

- Un lieu d'accueil des travailleurs nomades,
- Un lieu d'accueil des étudiants et des chercheurs de la Communauté d'université et d'établissements (COMUE) Paris Seine : Ecole d'arts de Cergy-Pontoise, Université de Cergy-Pontoise, institut de la création,
- Un lieu d'accueil pour des projets d'entreprises dédiés à la création artistique et au patrimoine,
- Un lieu hybride, de rencontres entre acteurs, lieu rencontres entre porteurs de projets innovants, entrepreneurs, artistes.

Description :

Maubuisson a pour objectif de devenir un lieu de mixité et de croisement entre la création artistique, la culture et l'entrepreneuriat, qui reposera sur la présence en son sein :

- d'un incubateur spécialisé dans l'accueil de projets des secteurs de la création artistique, du patrimoine et du design (150 m²),
- d'ateliers d'artistes (100 m²)
- et d'un espace de co-working (200 m²), objet de la présente demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets.

L'espace de coworking sera conçu et aménagé selon les principes suivants : flexibilité, modularité, convivialité... Il s'agira d'un espace de travail sécurisé. Un programme d'animation et de communication important sera proposé en direction des différentes cibles visées : entreprises, population locale et acteurs culturels et artistiques.

Moyens mis en œuvre :

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Au premier étage : un espace de coworking réparti sur une surface de 200 m², dont 50m² de salles de réunions (1 salle de réunion de 20m² et une salle de réunion)

L'équipe en charge de l'animation et de la gestion de l'espace de coworking de Maubuisson sera composée de :

- Un directeur général de l'Abbaye de Maubuisson (1/2 ETP).
- Un chargé de mission entrepreneuriat / innovation (1/2 ETP).
- Un chargé de mission art / patrimoine (1/2 ETP).
- Un agent dédié à l'accueil (1/2 ETP).

Intérêt régional :

La nouvelle vocation entrepreneuriale de Maubuisson s'appuie sur un écosystème structuré et performant à l'échelle départementale qui bénéficie aux entrepreneurs. Le site de Maubuisson a vocation à constituer une « brique » supplémentaire spécialisée sur la création artistique, le patrimoine et le design. Aussi, Maubuisson fonctionnera en réseau avec les équipements proposés à l'échelle de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Département du Val d'Oise : incubateurs, fab lab de Cergy-Grand Centre (dossier également déposé dans le cadre de cet appel à projets...) et s'appuiera sur les compétences

académiques de la COMUE Université Paris Seine dont une composante forte concerne le patrimoine (labex Patrima de l'Université de Cergy-Pontoise) avec la création avec en son sein l'Institut de la création regroupant l'Ecole Nationale d'Arts de Cergy-Pontoise, l'Ecole du Paysage de Versailles et l'Ecole d'Architecture de Versailles.

Le Conseil général du Val d'Oise souhaite ainsi que ce projet d'espace de coworking à l'Abbaye de Maubuisson puisse contribuer au développement économique et social de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, au rayonnement et à l'attractivité du territoire ainsi que du pôle d'enseignement supérieur valdoisien, (27 000 étudiants, second pôle supérieur en Ile-de-France après Paris).

Public(s) cible(s) :

La nouvelle vocation entrepreneuriale de Maubuisson s'appuie sur un écosystème structuré et performant à l'échelle départementale qui bénéficie aux entrepreneurs. Le site de Maubuisson a vocation à constituer une « brique » supplémentaire spécialisée sur la création artistique, le patrimoine et le design, de cet écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Ainsi, Maubuisson fonctionnera en réseau avec les équipements proposés à l'échelle de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Département du Val d'Oise (incubateurs, fab lab...) et s'appuiera sur les compétences académiques de la COMUE Université Paris Seine. Pour rappel, la COMUE dispose d'une composante d'enseignement dédiée au patrimoine (labex Patrima de l'Université de Cergy-Pontoise).

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	186 000,00	84,55%	Fonds propres	110 000,00	50,00%
Equipement des locaux	14 000,00	6,36%	Région	110 000,00	50,00%
Equipement informatique	20 000,00	9,09%	Total	220 000,00	100,00%
Total	220 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	36 666,00 €
2016	73 334,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	109 364,40 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	1 000 000,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	738 000,00 €
2012	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	30 987,50 €
2012	Réserves Naturelles Régionales Investissement	31 646,16 €
2012	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 000 000,00 €
2012	E-administration	90 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 186 777,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009169
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS - CREATION D'UN TIERS-LIEU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	204 346,00 €	40,00 %	81 738,40 €
	Montant Total de la subvention		81 738,40 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS
 Adresse administrative : 13 ALLEE DE LA ROTONDE
77120 COULOMMIERS
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Monsieur Franck RIESTER, Président

N° SIRET : 20003559000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création d'un tiers-lieu au sein de la communauté de communes de Coulommiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Par le biais de la création d'un tiers-lieux de travail (télécentre et espace de coworking), le Pays de Coulommiers poursuit les objectifs suivants :

- Créer un espace d'échange, de convivialité, de coopération, de réseau et de lien social pour les entrepreneurs, les travailleurs nomades et les actifs du territoire en cohérence et complémentarité des 8 autres tiers lieux existants de Seine-et-Marne et ceux d'Ile de France ;
- Aménager un site en tenant compte du référentiel HQE exploitation (axe bâtiment durable) et accessible à tous (accessible PMR) ;
- Créer un lieu propice à la création, l'apprentissage/formation professionnelle, l'innovation, au coworking et à la vie associative ;

- Créer un site d'animation économique dédié aux entrepreneurs au sein duquel seront proposés des services d'accompagnement pour le développement de leurs projets, de leurs innovations,... grâce à l'organisation d'évènements collectifs thématiques, et à une offre de services personnalisés en fonction de leurs besoins (ex. RDV porteurs de projets avec la CMA et avec la CCI, services de traducteurs, permanences juridiques, RDV d'association de soutien à l'initiative économique, permanences d'experts IT, réunions des associations locales d'entrepreneurs GEC et UCIE,...) ;
- Offrir une solution d'hébergement et de service aux PME et TPE du territoire (pas d'offre adaptée actuellement) ;
- Réduire les déplacements pendulaires quotidiens pour les 17 400 salariés et étudiants (sur les 34600 actifs) se déplaçant vers l'ouest de la Région Ile de France ;
- Développer les pratiques de formation à distance (académique et professionnelle) et présentielle pour les professionnels, les entrepreneurs et les étudiants en partenariat avec les universités, écoles/ centres de formations parisiens et de 1ère couronne ainsi que les centres et prestataires de formation professionnelles ;
- Encourager le développement des pratiques d'échange des professionnels de santé et de télémédecine (Ex. transmission d'imagerie médicale).

Description :

Avec le soutien technique du réseau départemental (Initiatives Télécentres 77-IT77), la Communauté de Communes a mené en 2014 une étude destinée à évaluer précisément l'opportunité et la faisabilité d'un tiers-lieu, d'en déterminer l'offre de services, de valider le meilleur lieu d'implantation potentiel et d'en déterminer le modèle économique (cabinet spécialisé GREENWORKING). Le Pays de Coulommiers s'est également attaché les services d'une agence d'architecture d'intérieur, pour élaborer un plan d'aménagement du bâtiment et bâtir un pré-programme de travaux en cohérence avec les cibles du référentiel HQE exploitation.

Le projet a été élaboré sur la base des besoins soulevés par la communauté d'utilisateurs potentiels qui a émergé lors du diagnostic de l'étude de faisabilité. Une enquête de terrain a été menée : d'une part des questionnaires en gare, d'autre part une enquête en ligne a été diffusée sur le site internet de l'intercommunalité et relayée par les partenaires locaux : Seine-et-Marne Développement, IT 77, CMA 77, Pôle Emploi... plus de 200 questionnaires ont également été remplis grâce à la publication sur les réseaux sociaux ; deux réunions publiques ont été organisées. Au total, 700 habitants ont fait leurs retours sur ce projet ; et 30 grandes entreprises franciliennes ont fait l'objet d'entretiens qualitatifs.

Cinq futurs gestionnaires potentiels ont ensuite été rencontrés pour échanger sur le caractère fonctionnel des espaces projetés et sur les conditions d'un modèle économique pour le site et leur intérêt éventuel pour le prendre en gestion. Leurs remarques ont été prises en compte pour assurer notamment un bon équilibre des espaces entre eux (espaces ouverts/fermés/de convivialité), le choix de l'ambiance intérieure, des matériaux, équipements et revêtement,... Ces échanges se poursuivront dans la phase opérationnelle du projet et notamment à la suite de la désignation du gestionnaire du site, afin d'associer le futur opérateur à la mise en œuvre concrète du projet.

Moyens mis en œuvre :

L'adhésion à IT77 et la réalisation d'une étude de faisabilité par Greenworking ont été les premières étapes de la démarche de la collectivité en faveur de la création d'un espace de travail partagé et flexible. L'enquête menée dans le cadre de l'étude auprès des habitants, des travailleurs salariés, des indépendants et des entreprises a permis de mesurer leur appétence pour ce nouveau lieu de travail.

Face à l'intérêt des habitants, au nombre de télétravailleurs et à leurs temps de transports, et face à la demande forte en immobilier de la part des TPE, indépendants et auto-entrepreneurs du territoire, la collectivité a acquis fin 2014 un bâtiment qui répond à tous les critères identifiés dans l'étude comme essentiels au succès du projet de tiers-lieu :

- la proximité du centre-ville de Coulommiers et de sa gare (10 minutes à pied) ;
- la desserte en fibre optique ;
- la proximité de services publics administratifs (impôts, mairie, pôle emploi, centre de tri postal...), d'offres de loisirs (piscine, cinéma, parc des capucins...), de commerces et lieux de restauration ;
- une surface de bâtiment située en RDC de 353 m² construits mais à rénover, qui correspond aux besoins identifiés pour les premières années d'exploitation, qui donne sur un espace verdoyant, clair, et

offre des possibilités d'extension en cas de succès du tiers-lieu grâce au terrain de 2 561m².
 - la mise à disposition d'un parking (15 places et 25 places supplémentaires à terme).

40 postes de coworking sont prévus.

Le Pays de Coulommiers s'est également attaché les services de l'agence d'architecture d'intérieur Conceptuance pour élaborer un plan d'aménagement du bâtiment et bâtir un pré-programme de travaux.

Intérêt régional :

Le projet de tiers-lieu du Pays de Coulommiers s'inscrit pleinement dans les objectifs et défis identifiés dans le SDRIF.

D'un point de vue environnemental, les objectifs du projet en matière de réduction des déplacements pendulaires quotidiens ont une portée régionale puisque les bassins d'emploi sont éloignés pour 17400 des 36400 actifs du bassin d'emploi. Dans un contexte où 73% des habitants utilisent leur voiture pour se rendre au travail, offrir une alternative en termes d'espace de travail dématérialisé participe à des enjeux régionaux de désengorgement des axes routiers et de réduction des émissions de CO₂. Par ailleurs, l'aménagement du tiers-lieu s'inscrit dans une démarche de prise en compte des prescriptions de la démarche HQE exploitation afin d'inscrire le site dans une logique de développement durable.

Du point de vue du développement économique et de l'innovation, le projet permet de répondre aux enjeux de compétitivité ci-après listés :

- démocratisation de l'accès à des technologies en développement (fibre optique, visioconférence...) et accompagnement aux nouveaux usages,
- accès mutualisé à des services à haute valeur ajoutée (expertise IT, export, juridique, RH...),
- accompagnement de l'entreprise dans tous les stades de son cycle de développement,
- diminution de la facture immobilière des entreprises franciliennes...

Du point de vue de l'innovation sociale et de l'emploi :

- accompagnement des entreprises dans un contexte de mutation sociale des organisations et des modes de travail
- accès favorisé à l'information et à la formation des individus en vue de développer leurs compétences
- développement du travail collaboratif,
- amélioration des problématiques de mobilité des demandeurs d'emploi et de l'accès au marché du travail francilien
- réduction du temps de navette domicile/travail des actifs du bassin de vie
- atteinte d'un meilleur équilibre/habitat emploi sur le territoire...

Public(s) cible(s) :

Les publics cibles sont les suivants :

- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets (absence de pépinière d'entreprises sur le Pays de Coulommiers)
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires (mise en place d'un site adapté au télétravail)
- Les travailleurs nomades (VRP...)
- Les associations (notamment associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs) pour un hébergement ou pour l'organisation de réunions ou formations
- Les étudiants et adultes (formation à distance)
- Les médecins et professionnels de santé (ex. transmission d'imagerie médicale)

Détail du calcul de la subvention :

Conformément à la délibération n°92-11 du 29 septembre 2011 intitulée "mise en oeuvre de la modulation des aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoires et la promotion de l'eco-région", le taux de participation régionale a été conditionnée

de la manière suivante:

- Critère de lutte contre les carences en matière de logement social: +10%
- Critère de lutte contre les inégalités sociales et territoriales: 0%
- Critère d'éco-responsabilité: +10%
- Critère sectoriel: 20%

Le taux d'intervention régionale est de 40% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- CC DU PAYS DE COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	119 519,00	12,96%
Equipement des locaux	80 481,00	8,73%
Equipement informatique	4 346,00	0,47%
Acquisition du bâtiment/ non éligible	448 000,00	48,58%
Gros oeuvre/ non éligible	47 623,00	5,16%
Assistance à Maitrise d'ouvrage/ non éligible	119 081,00	12,91%
Aménagement des locaux/ non éligible	103 108,00	11,18%
Total	922 158,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	432 744,00	46,93%
Région	81 738,00	8,86%
Etat /DETR 2014	45 300,00	4,91%
Etat/DETR 2015	58 152,00	6,31%
Conseil général 77	304 224,00	32,99%
Total	922 158,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	27 246,40 €
2016	54 492,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	1 000,00 €
	Montant total	1 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX008956
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : R2K - CREATION D'UN ESPACE COLLABORATIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	46 500,00 €	50,00 %	23 250,00 €
	Montant Total de la subvention		23 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
 15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : R2K
 Adresse administrative : 1 RUE DE LA SOLIDARITE
 75019 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur Emmanuel SAUNIER, Président

Objet : Gestion d'un espace public numérique, mise en oeuvre de parcours d'accès d'emploi.

N° SIRET : 79006349900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace collaboratif

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 9 septembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet propose la création d'un espace de coworking au sein d'un Etablissement public numérique géré par l'association R2k.

Description :

Situé au 61 rue Riquet , le lieu d'une superficie de 180 m2 bénéficie de la proximité :
 •D'un CROUS et d'une école de la 2e chance rue d'Aubervilliers

- D'une résidence étudiante quai de la Loire
- Du 104
- Du métro Riquet
- D'un parc : les jardins d'Eole

Le lieu appartient à l'immobilière 3F et est mis à la disposition de la coopérative R2K (anciennement Réseau 2000) depuis 6 ans.

Aux normes de l'accessibilité handicapée et reconnu ERP II est composé de deux espaces.

Moyens mis en œuvre :

Le lieu sera équipé de 20 postes fixes et 10 ordinateurs portables. La capacité d'accueil maximale est de 40 personnes. 2.5 Etp travailleront sur l'action.

Intérêt régional :

Emergence d'un tiers-lieux en Ile-de-France et structuration du lieu dans son environnement : ancrage du tiers lieu sur son territoire d'implantation, développement de liens directs et de partenariats avec son environnement territorial (acteurs publics, économiques et sociaux, commerces alentour, population locale, secteur associatif...) et avec d'éventuels autres tiers lieux.

Public(s) cible(s) :

- Les étudiants des résidences/crous à proximité;
- des apprentis et bénéficiaires de formation de R2K et de ses partenaires (CFA Paris Académie entreprise, Union Régional des organismes de formations;
- des porteurs de projets d'entreprises orientées par nos partenaires (Couveuse Epicéa, Projets19, Masion de l'emploi du 19e);
- des entreprises émergentes (1 salarié);
- Aux travailleurs indépendants, et autoentrepreneurs.

Une attention particulière, mais non exclusive sera apportée:

- Aux entrepreneurs culturels : (proximité du 104, Partenariat important avec les Cluster Paris Musique et le Mila);
- Aux entrepreneurs du numérique : secteur d'expertise de R2K (partenariat avec Free, L'association des professionnels de l'économie numérique, Cap Digital , La fonderie, Silicon Sentier, accords de développement croisé avec Simplon.co);
- Aux entrepreneurs de l'ESS (R2K GE, notre groupement d'employeurs est dédié à ce secteur).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	25 000,00	53,76%	Fonds propres	8 750,00	18,82%
Equipement des locaux	17 500,00	37,63%	Région	23 250,00	50,00%
Equipement informatique	4 000,00	8,60%	Département de Paris	14 500,00	31,18%
Total	46 500,00	100,00%	Total	46 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	7 750,00 €
2016	15 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au démarrage pour les nouveaux groupements d'employeurs	16 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
	Montant total	24 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009104
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : ASSOCIATION AURORE - CREATION D'UN ESPACE DE CO-WORKING
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	67 174,00 €	50,00 %	33 587,00 €
	Montant Total de la subvention		33 587,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
 Adresse administrative : 1 RUE EMMANUEL CHAUVIERE
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PIERRE COPPEY, Président

Date de publication au JO : 29 juillet 1967

N° SIRET : 77568497000384

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace de co-working

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à ouvrir à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent démarrer de manière anticipée.

Objectifs :

La création par l'association Aurore d'un nouvel espace de co-working à Paris a pour objectif de favoriser l'émergence de projets innovants à dimension sociale. L'espace propose de mettre à disposition d'entrepreneurs sociaux des postes de travail câblés, lieux collectifs, salles de réunion et services destinés à faciliter leurs activités à impact social.

Le projet s'inscrit en outre dans une dimension européenne et a pour objectif de créer des liens avec des porteurs de projet sociaux en Europe afin de favoriser le partage d'idées et de pratiques, l'échange et la création de synergies entre différents types d'initiatives.

Un entrepreneur anglais, danois ou allemand cherchant un espace de travail à Paris pourra par exemple bénéficier d'une place au sein de l'Archipel. En échange, un entrepreneur de l'Archipel pourra découvrir un projet incubé ou développé dans une autre ville européenne en se rendant sur place et en nouant des liens avec le/les porteurs.

Description :

Le projet Archipel prend place au sein de l'enceinte d'un centre d'hébergement d'urgence situé dans le 8ème arrondissement de Paris. Le nouveau lieu abritera 15 places de coworking.

Moyens mis en œuvre :

Une phase amont de réflexion stratégique et d'étude de faisabilité a été menée de juillet à décembre 2014, avec le démarrage de quelques activités test. Actuellement, un etp porte le projet à plein temps, au sein du pôle Insertion d'Aurore.

En outre l'association a financé les tous premiers investissements relatifs à la réhabilitation des locaux, occupés jusqu'en 2012 par l'INPI puis laissés à l'abandon suite au déménagement de cet organisme à Courbevoie (nettoyage, peinture, câblage téléphonique et informatique, décoration, aménagement et équipement de base).

Intérêt régional :

Plusieurs nouveaux espaces de co-working ont ouvert ces dernières années à Paris, mais l'ouest de la capitale est encore assez mal doté. Le 8e arrondissement et ses quartiers limitrophes ne possèdent aucun espace de ce type pour l'instant. Le projet proposé par l'association Aurore répond à un besoin régional et local avéré. Par ailleurs un certain nombre d'espaces de travail collaboratifs actuels sont saturés et ne peuvent répondre à la demande. L'ouverture d'un nouvel lieu permettra de mieux répartir la demande sur le territoire parisien et d'offrir de nouvelles places de co-working à de jeunes entrepreneurs.

Public(s) cible(s) :

L'espace de co-working s'adresse principalement à des entrepreneurs sociaux, ou porteurs de projet à dimension sociale et sociétale. Il est ouvert aux étudiants, aux jeunes actifs comme aux professionnels confirmés et consultants qui auraient besoin d'un lieu de travail alternatif. A long terme, le porteur souhaite financer des places destinées à des personnes en fin de parcours d'insertion ayant un projet d'entrepreneuriat social.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	32 255,00	50,26%	Fonds propres	33 587,00	50,00%
Equipement des locaux	25 115,00	39,14%	Région	33 587,00	50,00%
Equipement informatique	6 804,00	10,60%	Total	67 174,00	100,00%
Total	64 174,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	11 195,60 €
2016	22 392,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	110 000,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	478 644,00 €
2013	Campagne d'informatisation	13 671,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 750,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	300 000,00 €
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	11 500,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	7 600,00 €
2014	Logement social pour personnes sans abri	135 000,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	10 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	677 722,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	3 000,00 €
2015	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	844 211,00 €
	Montant total	2 661 098,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009112
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : SMARTCITY CAMPUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	201 198,00 €	50,00 %	105 990,00 €
	Montant Total de la subvention		105 990,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMARTCITY CAMPUS
 Adresse administrative : 1 RUE DE CLAIREFONTAINE
78120 RAMBOUILLET
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur BENOIT BOURREAU, Président

Objet : NC

N° SIRET : 52148058200035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création de SMARTCITY Work Place, espace de bureaux partagés (bureaux nomades et coworking) au centre ville de Rambouillet sur un site hébergeant des sociétés industrielles et de services

Date prévisionnelle de début de projet : 23 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet vise à proposer sur le territoire du sud Yvelines, un espace de travail innovant ouvert au plus grand nombre (entreprises, salariés, travailleurs indépendants, particuliers, associations..) et adapté aux besoins de chacun, avec la poursuite des objectifs suivants :

- Contribuer à une meilleure qualité de vie des salariés ;

- Permettre aux entreprises la mise en place d'une nouvelle organisation du travail ;
- Offrir aux travailleurs indépendants, via l'espace coworking et bureaux partagés, des possibilités d'échanges, de co-formations et de dynamique de groupe qui participent à la réussite des projets de chacun.
- Contribuer à l'attractivité et au dynamisme du territoire du sud yvelines et participer aux retombées économiques et sociales inhérentes à la création de nouveaux espaces de travail.

Description :

Il s'agit de créer un espace de travail de 900 m², offrant 50 places de bureaux individuels et partagés, et 4 salles de réunions au cœur du site d'activité de Rambouillet. Ce site, implanté sur 5 hectares, est desservi par les transports en commun (ligne N du Transilien et TER Centre, gare SnCF à 8 mn à pied, ligne de bus devant l'entrée principale, accès à la N10 à proximité immédiate). Il est à 10 mn à pied des services publics (Mairie, Poste, services administratifs) ainsi qu'à proximité immédiate de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, de Pôle Emploi et de la Mission Locale

Rambouillet, principale commune de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire va connaître dès 2015 et dans les années suivantes une évolution démographique significative. Les programmes immobiliers en cours vont entraîner une augmentation de 10 à 15% de la population. Le profil socio professionnel des rambolitains est essentiellement constitué de jeunes actifs de la catégorie des professions intellectuelles supérieures et cadres intermédiaires avec un niveau de formation plutôt élevé. Cette population de cadres travaille à Paris, La Défense et St Quentin en Yvelines qui sont respectivement à 35mn, 40mn et 25 mn en train (8000 personnes prennent le train chaque jour sur la ligne Paris- Rambouillet). Il n'existe pas d'offre de bureaux nomades dans le Sud Yvelines et Rambouillet, de par sa situation proche de l'Eure et Loire peut également drainer une clientèle Euralienne (Chartres est à 30mn en train)

Le concept de Smartcity Campus se positionne donc dans cette cité avec pour objectifs la dynamisation des entreprises et la création d'emplois significative et pérenne.

Intérêt régional :

Le Sud Yvelines ne dispose pas d'espaces de travail partagé, les principales offres sont exclusivement localisées dans le nord du département et aux alentours de Versailles et Saint Quentin en Yvelines

Ce projet innovant apporte une réponse adaptée, pour accompagner le développement économique de la ville et constitue une réelle plus value pour le territoire rambolitain et son tissu de 2000 entreprises

Public(s) cible(s) :

Le public potentiel est le suivant :

- entreprises pour leurs salariés, ou entrepreneurs individuels.

Près de 10 000 cadres ou actifs relevant de professions intellectuelles supérieures habitent sur le territoire. Ils représentent un fort potentiel pour les entreprises existantes ou qui vont prochainement s'implanter sur le bassin de Rambouillet.

La présence de la Cosmetic Valley, pôle de compétitivité à visée mondiale qui concentre des grands noms de la parfumerie et de la cosmétique comme Guerlain et L'Oréal ouvre également les possibilités d'attirer des sociétés ou des particuliers intéressés par l'implantation du site

De plus la proximité d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile, de l'électronique et des bio-industries, ainsi que le développement dans le département des Yvelines du premier pôle de recherche privé francilien avec un effectif R&D de près de 24 000 personnes auxquels s'ajoutent les 4 400 chercheurs du public constituent un réel atout pour l'offre innovante proposée, la seule dans le sud du département des Yvelines

Description :

Il s'agit de créer un espace de travail de 900 m², offrant 50 places de bureaux individuels et partagés et 4 salles de réunions au cœur du site d'activité de Rambouillet. Ce site, implanté sur 5 hectares, est desservi par les transports en commun (ligne N du Transilien et TER Centre, gare SnCF à 8 mn à pied, ligne de

bus devant l'entrée principale, accès à la N10 à proximité immédiate).

Il est à 10 mn à pied des services publics (Mairie, Poste, services administratifs) ainsi qu'à proximité immédiate de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Rambouillet, principale commune de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire va connaître dès 2015 et dans les années suivantes une évolution démographique significative. Les programmes immobiliers en cours vont entraîner une augmentation de 10 à 15% de la population. Le profil socio professionnel des rambolitains est essentiellement constitué de jeunes actifs de la catégorie des professions intellectuelles supérieures et cadres intermédiaires avec un niveau de formation plutôt élevé.

Cette population de cadres travaille à Paris, La Défense et St Quentin-en-Yvelines qui sont respectivement à 35mn, 40mn et 25 mn en train (8 000 personnes prennent le train chaque jour sur la ligne Paris- Rambouillet). Il n'existe pas d'offre de bureaux nomades dans le Sud Yvelines et Rambouillet. De par sa situation proche de l'Eure-et-Loire, le site peut également drainer une clientèle Euralienne (Chartres est à 30mn en train).

Le concept de Smartcity Campus se positionne donc dans cette cité avec pour objectifs la dynamisation des entreprises et la création d'emplois significative et pérenne.

Intérêt régional :

Le Sud Yvelines ne dispose pas d'espaces de travail partagé, les principales offres sont exclusivement localisées dans le nord du département et aux alentours de Versailles et Saint Quentin en Yvelines

Ce projet innovant apporte une réponse adaptée, pour accompagner le développement économique de la ville et constitue une réelle plus value pour le territoire rambolitain et son tissu de 2000 entreprises

Public(s) cible(s) :

Le public potentiel est le suivant : Entreprises pour leurs salariés , ou entrepreneurs individuels.

Près de 10 000 cadres ou actifs relevant de professions intellectuelles supérieures habitent sur le territoire. Ils représentent un fort potentiel pour les entreprises existantes ou qui vont prochainement s'implanter sur le bassin de Rambouillet.

La présence de la Cosmetic Valley, pôle de compétitivité à visée mondiale qui concentre des grands noms de la parfumerie et de la cosmétique comme Guerlain et L'Oréal ouvre également les possibilités d'attirer des sociétés ou des particuliers intéressés par l'implantation du site

De plus la proximité d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile, de l'électronique et des bio-industries, ainsi que le développement dans le département des Yvelines du premier pôle de recherche privé francilien avec un effectif R&D de près de 24 000 personnes auxquels s'ajoutent les 4 400 chercheurs du public constituent un réel atout pour l'offre innovante proposée, la seule dans le sud du département des Yvelines.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	148 029,00	39,59%
Equipement des locaux	51 971,00	13,90%
Equipement informatique	1 198,00	0,32%
Dépenses communication/ Dépenses non éligibles	20 500,00	5,48%
Aménagement des locaux/Non éligible	152 161,44	40,70%
Total	373 859,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	267 869,44	71,65%
Région	105 990,00	28,35%
Total	373 859,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	33 533,00 €
2016	67 066,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009118
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : CAPACITES - CREATION D'UN TIERS LIEU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	6 400,00 €	50,00 %	3 200,00 €
	Montant Total de la subvention		3 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPACITES
 Adresse administrative : 9 RUE DU DELTA
75009 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FREDERIC MAISONNEUVE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 75055591400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un tiers-lieu

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet vise à créer un tier lieu au sein du quartier vécu Amiraux/Simplon à Paris 18ème.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- impulser des rencontres et l'interconnaissance des acteurs du quartier et expérimenter la citoyenneté par le Faire;
- permettre d'accéder aux nouvelles dynamiques et leviers socio-culturels et économiques des espaces de coworking et ateliers de fabrication à des populations éloignées de ces tiers lieux;
- démocratiser des outils innovants numériques dans des dynamiques ;

- de créer des opportunités de développer de nouvelles économies sociales et solidaires par l'usage de ces nouvelles technologies;
- créer des postes de formateurs aux nouvelles technologies.

Description :

Le tiers lieu sera ouvert dans le 18ème arrondissement de Paris (au 9 rue de Madeleine Reberieux), en Rez-de-chaussée d'un immeuble neuf de Paris Habitat.

Le bâtiment donne sur une rue piétonne face au parc Henri Sauvage, et dans un îlot destiné à accueillir des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'espace permettra un accès à :

- des outils numériques
- un accompagnement à l'usage de ces outils
- l'accès à des évènements utilisant ces outils
- un accompagnement à l'émergence et montage de projets suscités par ces émulations
- un réseau (acteurs locaux du quartier pratiquant l'espace, mise en réseau lors d'évènements, partenariats avec d'autres associations type ATNT et espaces dynamiques tels que Studios Singuliers
- des temps d'échanges conviviaux stimulant les dynamiques collectives (open camp)

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 1 animateur référent,
- 1 animateur/blogueur/graphiste ,
- 1 formateur

Moyens matériels :

- 6 postes informatiques
- 1 imprimante 3D
- internet
- postes de travail (table -chaise- établi)
- kit bureautique (massicot, relieuse, imprimante....)
- petit équipement bricolage

Intérêt régional :

Ce projet expérimente des nouvelles modalités d'accès aux tiers lieux pour des populations peu habituées à fréquenter ces espaces.

Public(s) cible(s) :

Le public traditionnellement éloigné de ces espaces et plus spécifiquement les jeunes "décrocheurs", les personnes âgées isolées, les jeunes femmes et les familles mono-parentales.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	724,00	8,23%
Equipement des locaux	1 152,00	13,09%
Equipement informatique	4 524,00	51,41%
Depenses communication / non éligibles	2 400,00	27,27%
Total	8 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 600,00	29,55%
Région	3 200,00	36,36%
Paris Habitat	3 000,00	34,09%
Total	8 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	3 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009122
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : LE 50 COWORKING - CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	112 502,00 €	50,00 %	56 251,00 €
Montant Total de la subvention			56 251,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE 50 COWORKING
 Adresse administrative : 50 AVENUE LEON CRETE
78490 MERE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 80971664000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace de coworking

Date prévisionnelle de début de projet : 4 mai 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à ouvrir à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent démarrer de manière anticipée.

Objectifs :

Proposer aux indépendants un espace de travail partagé aux professions libérales, salariés nomades, TPE ayant une activité et/ou leur résidence dans la zone de Montfort l'Amaury.

Description :

Le projet va être mis en oeuvre au 50 avenue Léon Créte, 78490 Méré.

L'espace de coworking va disposer d'une plateforme de 200m² totalement indépendante, au sein d'un bâtiment de 1000m² utilisé par plusieurs entreprises et associations : atelier de rénovation de véhicules anciens, cours et conférences autour du bien-être, espaces loués par des entreprises et réseaux d'entrepreneurs (ADECSY).

Il s'agit d'un ancien hangar agricole utilisé autrefois comme séchoir.

Le lieu va être entièrement rénové pour allier confort et efficacité énergétique, pour créer à un espace lumineux, entièrement aménagé. Le gros oeuvre de ces travaux sera pris en charge par le propriétaire, tandis que les aménagements spécifiques à l'activité seront réalisés par Le 50 Coworking.

Moyens mis en œuvre :

L'espace de travail partagé de 200 m² se répartit comme suit:

- 17 à 23 bureaux individuels en open space (modulable)
- Des bureaux résidents (avec casier fermé), part-time ou nomades
- 2 salles de réunion pour 14 et 6 personnes avec vidéoprojecteur (modulable)
- 2 bureaux fermés de 15m² chacun + 1 bureau fermé de 30m² pour 2 à 3 personnes
- 2 phone box

Des espaces de convivialité et de service :

- Une cuisine avec une grande table pour partager un repas, micro-ondes, frigo, lave-vaisselle
- Un salon confortable avec café et thé à volonté
- Le ménage quotidien des sanitaires et hebdomadaire de l'ensemble de l'espace
- Jardin et places de parking / garage à vélos

Intérêt régional :

Développement de tiers-lieux de travail sur le département des Yvelines

Public(s) cible(s) :

- Indépendants : métiers du web et de l'informatique, graphisme, décoration, photographie, coaching, métiers de l'édition et du livre, métiers financiers...
- Professions libérales : architectes, avocats, experts comptables, diététiciens...
- TPE : agences immobilières, agences de communication + tous les métiers déjà cités plus hauts
- salariés nomades : télétravailleurs de grandes entreprises, commerciaux...

Localisation géographique :

- CC COEUR D'YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	67 645,00	59,60%
Equipement des locaux	43 798,00	38,59%
Equipement informatique	1 059,00	0,93%
Plomberie/ Depenses non eligibles	1 000,00	0,88%
Total	113 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	37 251,00	32,82%
Region	56 251,00	49,56%
Emprunt bancaire	20 000,00	17,62%
Total	113 502,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	18 750,00 €
2016	37 501,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009126
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : MUTINERIE SAS - CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	218 515,00 €	50,00 %	109 257,50 €
Montant Total de la subvention			109 257,50 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUTINERIE SAS
 Adresse administrative : 29 RUE DE MEAUX
75019 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur VAN DEN BROEK, Président

Objet : NC

N° SIRET : 53754426400022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace de coworking

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 9 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le porteur fédère une communauté d'entrepreneurs et de freelances. Après avoir ouvert un espace dans le 19ème arrondissement, le porteur souhaite développer un espace dans le 14ème arrondissement.

Les objectifs de Mutinerie 14ème sont les suivants:

- Offrir un lieu de travail de proximité pour promouvoir un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- Favoriser la création d'entreprises ;

- Soutenir les travailleurs indépendants ;
- Accueillir et accompagner les startups en croissance ;
- Soutenir l'activité économique de ses membres ;
- Développer un écosystème solidaire ;
- Permettre le partage des connaissances ;
- Créer des synergies entre les entreprises ;
- Dynamiser le territoire.

Description :

La nouvelle Mutinerie s'implantera dans le 14ème arrondissement au 22 Villa Deshayes, à proximité du métro Plaisance.

Situé au fond d'une impasse pavée typique du quartier, il s'agit d'un bâtiment d'une surface totale de 700m² répartie sur 3 niveaux.

Ce projet s'inscrit dans la démarche développée par l'association : créer des lieux de proximités qui favorisent l'entrepreneuriat et développer un écosystème solidaire qui permette le partage de connaissance et l'émergence de projets innovants à l'image de ceux qui ont fleuri dans l'espace situé dans le 19ème arrondissement (OuiShare, Makesense, Startup Africa, Discosoup, Startup Assembly...).

Moyens mis en œuvre :

L'ensemble de l'équipe de la Mutinerie est mobilisé : responsable marketing / communication, responsable événementiel, chef de projet Mutinerie 14e. Un responsable accueil / client rejoindra l'équipe au moment de l'ouverture.

Intérêt régional :

Cet espace permettra aux travailleurs indépendants et aux startups du 14ème d'accéder à un espace de coworking.

Public(s) cible(s) :

- entrepreneurs, développeurs, web designers, consultants, journalistes, bloggeurs, graphistes, artistes, architectes, chercheurs, étudiants...

Le public cible est issu de l'économie numérique, l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire. Ils orientent leurs activités vers les marchés en croissance en s'appuyant sur les nouveaux médias. Ils proposent leurs expertises sous forme de contrats à court terme signés entre leurs structures et l'entreprise de leurs clients. Ils ont souvent plusieurs activités à la fois

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	170 672,70	78,11%	Fonds propres	109 257,50	50,00%
Equipement des locaux	29 327,50	13,42%	Région	109 257,50	50,00%
Equipement informatique	18 514,80	8,47%	Total	218 515,00	100,00%
Total	218 515,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	36 419,00 €
2016	72 838,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009128
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : SQYLAB / PROJET DE FABLAB ECO-CONCEPTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	64 600,00 €	50,00 %	32 300,00 €
	Montant Total de la subvention		32 300,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SQYLAB / PROJET DE FABLAB ECO-CONCEPTION SUR LE TERRITOIRE DE SQY

Adresse administrative : 26 RUE DE SATORY
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : 7 mars 2015

N° SIRET : 81016099400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Ouverture d'un eco- fablab

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 8 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Porté par l'association HATLAB, le projet SQYLAB, fablab sur le territoire de Saint-Quentin en Yvelines, a pour but de :

- Favoriser le brassage et la cohésion sociale entre les différentes populations des utilisateurs du tiers lieu en proposant des ateliers collaboratifs de fabrication d'objets;

- Favoriser la formation via des sessions d'apprentissage numérique et de construction éco-conception dans des espaces dédiés et permettre aux étudiants et élèves à fabriquer des objets via le partage de professionnels ;
- Valoriser les gisements de déchets sur le territoire tels que le bois et le carton, en les recyclant grâce à la fabrique d'objets éco-conçus ;
- Favoriser l'émergence des startups via l'accompagnement de projets et l'aide au prototypage en apportant des outils et une communauté pour aider les porteurs de projet qu'ils soient ingénieurs, designer, hackers, professionnels et aussi amateur ;
- Apporter des conseils d'experts aux professionnels via l'expertise des membres ou de partenaires ;

Description :

Le projet SQYLAB est un hub d'innovation et de coworking autour du numérique et de l'éco-activité sur le territoire de Saint-Quentin en Yvelines (CASQY). Le SQYLAB occupera une surface de 100m² au coeur du centre Promopole à Montigny le Bretonneux.

L'espace sera modulaire et aménagé pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers, des plus ponctuels via des petites sessions de formations pratiques et de fabrication d'objets, aux plus formels via des formations plus approfondies faites éventuellement par des partenaires, à partir d'idées nées autour d'un espace de convivialité ou amenées par des porteurs de projets.

Moyens mis en œuvre :

Le SQYLAB offrira un tiers-lieu composé comme suit :

- un espace de convivialité, qui favorisera le brassage entre les différentes populations utilisatrices du tiers lieu ;
- un espace de travail collaboratif qui permettra l'acquisition de savoirs, l'émergence de projets croisés et l'entrepreneuriat étudiant ;
- un espace éco-activité avec une matériauthèque et un atelier de fabrication grande machine qui formera à l'économie durable et solidaire et à la fabrication d'objets éco-conçus ;
- un espace imprimante 3D et un atelier électronique et informatique avec des sessions de formation adaptés et des propositions de mini projets numériques ;
- Des animations, expositions et démonstrations régulières, auprès des écoles, collèges, lycées et médiathèques de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et des zones limitrophes.

Intérêt régional :

- Créer une proximité entre les populations étudiantes de la ville avec les entreprises de la région en offrant un tiers lieu de communication et d'organisation d'événements;
- Renforcer l'attractivité du territoire en offrant un service local adapté d'aide au prototypage, à l'aide aux entreprises et en favorisant l'émergence de startups,
- Offrir un « tiers lieu » partagé : les espaces sont adaptés à l'accueil de travailleurs indépendants, de salariés de grandes entreprises et du grand public ;

- Sensibiliser à l'éco-conception et aux modèles économiques circulaires via l'éco-activité et la matériauthèque ;

Public(s) cible(s) :

- Les jeunes (lycéens et étudiants)
- Le grand public
- Le public d'experts et de l'enseignement (chercheurs, enseignants, consultants experts) utilisant la présence du SQYLAB sur le territoire pour communiquer et diffuser leurs savoirs, leurs compétences à travers des formations, et des missions de conseils ;
- Les professionnels souhaitant tester leurs preuves de concepts et prototyper des produits et faire émerger les innovations et se lancer ;
- Les collectivités territoriales, comme les médiathèques qui jouissent d'un service permettant de dynamiser le tissu économique local établissant un service de proximité avec des animations spécifiques pour attirer la population du territoire et de leur donner l'envie de participer à des projets.

Localisation géographique :

- CA DE ST QUENTIN EN YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	4 100,00	1,47%	Financement participatif	10 000,00	3,58%
Equipement des locaux	10 500,00	3,75%	Région	32 300,00	11,55%
Equipement technologique	50 000,00	17,88%	Département	15 000,00	5,36%
Frais personnel, véhicules/ dépenses non éligibles	215 096,00	76,90%	CA du SQYLAB	188 199,50	67,29%
Total	279 696,00	100,00%	Autres produits	34 196,50	12,23%
			Total	279 696,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	18 832,00 €
2016	37 664,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009131
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : CERFAV - OUVERTURE D'UN FAB-LAB (LES ARTS CODES)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	77 750,00 €	50,00 %	38 875,00 €
	Montant Total de la subvention		38 875,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERFAV
 Adresse administrative : 19 RUE CHARLES AURAY
 93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur QUEDOT, Président

Date de publication au JO : 17 juillet 1991

N° SIRET : 38282059500025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Ouverture d'un fab-lab (les Arts Codés)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La recherche de nouveaux modes de conception-production-consommation est une clef de développement des territoires et un facteur d'intégration. C'est dans ce type de problématique que s'inscrit le projet des ARTS CODÉS en intégrant et mettant en œuvre une convergence entre les savoir-faire artisanaux et numériques.

Un ensemble de partenaires aux compétences complémentaires ont décidé de se réunir dans un même lieu, pour y développer un programme d'actions intitulé « les « ARTS CODÉS » ».

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- être un lieu de recherche-action sur la mise au point des procédés de fabrication additive à des matières traditionnelles
- créer de nouveaux objets et usages des matériaux (design)
- fabriquer selon des modèles artisanaux intégrant les procédés numériques
- développer des applications interactives et autres prototypes
- dégager un programme de formation spécifique type Master-Class, formation professionnelle, formation culture scientifique et techniques et artistique (scolaires et grand public)
- présenter et vendre des produits ayant associé le public à leur production
- créer une offre de co-working participative au projet d'ensemble qu'est les « ARTS CODÉS »

Description :

Le Cerfav dispose en location d'ateliers, et bureaux pour plus de 800 mètres carrés à Pantin, 19 rue Charles Auray. Cette infrastructure initialement dédiée à la formation et au matériau verre est actuellement sous-utilisée. Elle constitue un potentiel important permettant le développement et la valorisation des moyens et conditions qu'offre le numérique dans l'exploitation des matériaux, le verre en particulier mais pas seulement.

Le projet nécessite de conforter ensemble un atelier de recherche, de création et de fabrication, ouvert et collaboratif. Chaque partenaire a vocation à développer sa propre activité tout en poursuivant le projet collaboratif des « arts codés » et pour le Cerfav en particulier, de poursuivre sa mission de formation originale en la redéployant à la convergence des outils et pratiques numériques.

Le projet des « Arts codés » consistera à échanger des compétences sur la conception, les matériaux, les procédés de mise en œuvre face aux contingences de l'économie post-industrielle. Les partenaires initiaux : Cerfav, In-Flexions, la Nouvelle Fabrique ainsi que l'entreprise Polyrepro ont conçu ce programme de développement.

Le projet est par nature est ouvert aux professionnels dans une logique de co-working qui est plus large que la seule « consommation » de locaux et de services associés (wifi, bureau et photocopieur + machine à café...) tel qu'on le trouve habituellement dans les espaces de co-working.

Plusieurs restructurations des locaux existants sont nécessaires :

- aménagement des espaces bureaux ou mini ateliers en construisant quelques cloisons + équipement de base ;
- aménagement d' une salle de réunion ;

Moyens mis en œuvre :

Le Cerfav mobilise ses outils de productions : four de fusion verrier, fours à pâte de verre, fours à thermoformage et fusiing, atelier d'usinage (polissage, taille etc), scies, perceuses, atelier de chalumeau, compresseur etc. ainsi que la logistique secrétariat et administration ainsi que la maîtrise du verre et des procédés.

L'infrastructure disponible est composée de 2 bâtiments : l'un est équipé et entièrement aux normes d'accueil du public (ascenseur, monte-charge et toutes commodités et normes handicapés)

Le second bâtiment, ancien pavillon doit être aménagé en salle de réunion, et ponctuellement espace restauration et espace collectif aux acteurs des arts Codés et co-workers.

La Nouvelle Fabrique mobilise ses équipements de mise en oeuvre du bois (fraiseuses, découpes laser etc.), Polyrepro une imprimante 3D et un scanner 3D industriels, In-Flexions une imprimante 3D de dépôt de fil, une fraiseuse DiY et du matériel électronique.

Des espaces show room et d'exposition/réception sont également à disposition ainsi qu'une grande halle-atelier partagée.

Intérêt régional :

Le projet des Arts Codés constitue les prémises de ce que doit être une pépinière 3.0 qui accompagne les porteurs de projets, non pas uniquement dans l'élaboration d'un business-plan, l'identification de la meilleure identité juridique mais sur une assistance et un accompagnement à la créativité, la recherche de solution techniques, esthétiques et fonctionnelles et la fabrication de maîtres modèles et prototypes.

La communauté de Communes EST ENSEMBLE soutient activement le projet et l'intègre dans ses plans d'actions concertés avec la région Ile de France (FEDER)

Public(s) cible(s) :

Les publics cibles sont :

- les porteurs de projets identifiables sur le territoires par les services économiques de la ville (EST ENSEMBLE ou la ville de Pantin- Maison Revel notamment), designers, artistes, artisans, TPE
- les étudiants et écoles d'art et design
- le grand public, les scolaires dans le cadre d'animations et expositions favorisant la fréquentation du lieu.

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	35 000,00	20,32%
Equipement des locaux	24 500,00	14,22%
Equipement informatique	18 250,00	10,60%
loyer/ dépense non éligible	50 000,00	29,03%
Assurances/ Consommables/ fournitures/ dépenses non éligibles	44 500,00	25,83%
Total	172 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	38 875,00	22,57%
Autres produits	133 375,00	77,43%
Total	172 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	12 958,00 €
2016	25 917,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009133
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : COWORKING - FABLAB DEDIE LA PATISSERIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	46 410,00 €	50,00 %	23 205,00 €
Montant Total de la subvention			23 205,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PATINET-ANCEAU CELINE
 Adresse administrative : 10 RUE DE LA PETITE PIERRE
75011 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 45074397600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Ouverture d'un Coworking - Fablab dédiés la pâtisserie

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'atelier des Laminiak est un projet de laboratoire de pâtisserie partagé proposant de :

- Faire travailler les gens ensemble et animer une communauté de travailleurs des métiers de bouche, développer une offre de coworking innovante en proposant un espace unique
- Améliorer les conditions de travail des entrepreneurs culinaires indépendants, des chefs à domicile, les soutenir dans le développement de leur activité, favoriser la collaboration et sortir les entrepreneurs de

leur isolement

- Accompagner les porteurs de projets par la mise à disposition d'un laboratoire de pâtisserie en coworking, d'un atelier de fabrication numérique, par la programmation de formations et l'animation de réseau
- Agir efficacement contre les pertes de denrées alimentaires en proposant des ressources communes, en limitant les transports de denrées fragiles et adaptant les conditions de respect de la chaîne du froid, transmettre les notions d'une gestion énergétique maîtrisée, former à la sécurité et veiller au respect des règles d'hygiène
- Valoriser les connaissances et la transmission, la création auprès d'un large public. Permettre au grand public d'expérimenter la vie du laboratoire de pâtisserie, ses contraintes techniques, ses contraintes sanitaires spécifiques, son organisation et apprendre à utiliser le matériel professionnel. Lui transmettre des repères sur les valeurs de la production artisanale et l'aider à reconnaître les critères qualitatifs de la production des artisans pâtisseries
- Faire entrer les outils de production et de fabrication numérique au sein du laboratoire de pâtisserie et de la démarche de création culinaire. Permettre la réflexion sur la fabrication, la rationalisation des gestes et des ingrédients, la personnalisation des productions au travers de technologies nouvelles pour le secteur : imprimante 3D pour créer des moules et emporte-pièce, moulages en silicone alimentaire, sérigraphie au beurre de cacao, impression alimentaire sur feuille d'azyme

Description :

Il s'agit de créer un laboratoire de pâtisserie professionnel partagé permettant :

- D' apprendre à faire en se formant aux méthodologies et aux outils professionnels, en échangeant sur des méthodes et savoirs faire, en expérimentant de nouveaux outils, produits et en développant les processus créatifs,
- De faire soi-même en étant encadré ou en toute autonomie,
- D'être accompagné et soutenu dans son développement de projet,
- De faire faire sur-mesure en commandant une production ou un buffet respectant les normes sanitaires

L'atelier des Laminiak offre une mutualisation des moyens matériels permettant au public et aux entrepreneurs d'accéder à du matériel professionnel et de produire dans des conditions d'hygiène maîtrisées. Il développe également une mutualisation des énergies favorisant l'émulation, les collaborations, la créativité et le partage des connaissances.

Moyens mis en œuvre :

- Proposer du matériel de qualité professionnelle : permettre la production dans des conditions optimales, maîtriser l'ergonomie des postes de fabrication, fédérer professionnels et fabricants
- Mettre en œuvre les conditions de collaboration : créer des espaces modulables, limiter les rangements muraux, privilégier un équipement en plusieurs exemplaires répartis sur l'ensemble de l'espace, permettre aux utilisateurs de configurer les postes en îlots individuels ou collectifs
- Maîtriser les dépenses énergétiques : choisir du matériel économe en énergie, proposer une gestion maîtrisée des achats de matière première, permettre aux entrepreneurs d'acheter la juste quantité pour leur préparation limitant transports et pertes de marchandise, analyser les créneaux à forte fréquentation pour programmer formation ou production en bénéficiant de l'allumage des fours, opter pour du matériel à

maintenance autonome

- Développer le sentiment d'appartenance à un groupe : créer un cadre d'accueil agréable, créer un forum pour la mise en réseau et le partage de connaissances, permettre aux utilisateurs de devenir tour à tour apprenants et formateurs, créer un collectif, des animations fédératrices, des actions groupées, des communications dédiées, une vitrine de vente web commune

- Organiser évènements et formations : accompagner sur la production (cours de pâtisserie, qualités nutritionnelles, qualité de production), les lois (normes d'hygiène, règlementations), la gestion d'entreprise (comptabilité, obligations fiscales), le développement d'activité (recherche de clientèle, rentabiliser sa production), les moyens de communication (gérer un blog, créer son logo, communiquer sur les réseaux sociaux)

- Développer partenariats et collaborations : créer des ponts entre les métiers et compétences, développer des projets de communauté, représenter la communauté sur des évènements extérieurs, proposer des outils technologiques, former à leur utilisation, stimuler la créativité

Intérêt régional :

Ce projet permet à des entrepreneurs parisiens et franciliens de démarrer, développer leur activité culinaire et pérenniser leur emploi. Il soutient l'entrepreneuriat sur le territoire et lui donne un cadre structurant pour se renforcer.

Il permet au public parisien de mieux comprendre les problématiques de fabrication, de distribution et d'intégrer les valeurs de la production artisanale alimentaire, renforçant sa capacité de choix de consommation et lui permettant de se repérer dans les offres des artisans pâtisseries locaux.

Il apporte une meilleure compréhension des enjeux de production alimentaire artisanale au public consommateur et lui propose un dialogue avec les artisans locaux.

Ce projet s'appuie sur un réseau d'entrepreneurs d'Ile-de-France, des partenariats avec des associations locales, des producteurs d'Ile-de-France, des fabricants et artisans régionaux issus de métiers connexes. Les producteurs régionaux sont sollicités afin de privilégier les circuits courts, les rencontres et échanges, la réduction des déplacements.

Les associations locales permettent de faire vivre le projet hors-les-murs, avec des rencontres hors laboratoire, des échanges et représentations, un élargissement potentiel de la communauté.

Les fabricants et artisans régionaux interviennent pour des animations et de la distribution de produits, complètent l'offre de service du laboratoire, créent du lien entre métiers distincts.

Ce projet donne à la production de pâtisserie parisienne un cadre supplémentaire de représentation et permet de reconnecter producteur, entrepreneur et consommateur, tout en donnant des repères à chacun sur les rôles à jouer dans la production alimentaire. À l'heure où le « faire soi-même » paraît pour beaucoup une solution alternative ou concurrentielle aux productions des artisans, il replace le savoir-faire artisanal au coeur de la production.

Public(s) cible(s) :

Ce projet est ouvert et accessible à tous.

L'AMATEUR : il découvre des techniques, bénéficie des ressources d'information et accède au matériel professionnel pour réaliser ses fabrications

L'ETUDIANT : il se forme à un métier et s'exerce aux techniques de production dans des conditions professionnelles

L'ENTREPRENEUR : il fabrique dans le respect des normes et bénéficie d'un encadrement et d'un réseau de partenaires et de professionnels, il se forme sur les pratiques complémentaires nécessaires au développement et la pérennisation de son activité

LE FORMATEUR : il enseigne, échange avec les professionnels, effectue un travail de recherche et développe des solutions de production sur-mesure

LE FABRICANT : il présente ses outils et explique comment les utiliser dans les meilleures conditions. Il participe aux séances de recherche et développement menées dans le laboratoire

LE PRODUCTEUR : il présente ses produits et explique comment les utiliser dans les meilleures conditions. Il vend ses marchandises à des conditions négociées.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	14 676,00	8,94%	Fonds propres	57 999,00	35,32%
Equipement des locaux	22 030,00	13,42%	Région	23 205,00	14,13%
Equipement technologique	9 704,00	5,91%	Paris Innovation	10 000,00	6,09%
Achat mobilier / Dépenses non éligibles	117 794,00	71,74%	Emprunt bancaire	65 000,00	39,58%
Total	164 204,00	100,00%	Autres produits	8 000,00	4,87%
			Total	164 204,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	7 735,00 €
2016	15 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009137
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : LA FABRIQUE COLLABORATIVE - CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF A BOULOGNE-BILLANCOURT
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	156 863,00 €	50,00 %	78 431,50 €
	Montant Total de la subvention		78 431,50 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FABRIQUE COLLABORATIVE
 Adresse administrative : 142 RUE GALLIENI
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur LARHER, Président

Date de publication au JO : 14 février 2015

N° SIRET : 81015879000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace de travail collaboratif à Boulogne-Billancourt

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent démarrer de manière anticipée.

Objectifs :

L'association La Fabrique Collaborative lance SMART FABB un espace hybride de travail collaboratif, de création et d'idéation au sein du quartier du Pont-de-Sèvre à Boulogne-Billancourt.

Par la création de cet espace, l'association La Fabrique Collaborative souhaite :

- Permettre aux indépendants et entrepreneurs nombreux sur le territoire de rompre avec l'isolement du travail en leur offrant un cadre de travail inspirant et dynamique
- Favoriser l'émergence et la confrontation d'idées innovantes et de nouveaux talents en facilitant les rencontres et impulser un mouvement local
- Promouvoir, accélérer et diffuser l'innovation numérique et la culture de l'open sous toutes ses formes
- Participer au décroissement du quartier du Pont-de-Sèvres en le faisant connaître autrement par le numérique
- Favoriser les liens sociaux de proximité autour de biens mutualisés
- Servir le développement économique du Grand Paris Seine Ouest (GPSO) en s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale en participant au renforcement de l'attractivité du territoire, en appliquant les normes les plus strictes en matière environnementale, et en ayant une politique de l'emploi favorisant la réinsertion durable de personnes éloignées du marché du travail.

Description :

Ce projet est construit en lien avec la municipalité qui a orienté l'association vers un local de 260 m² au sein du quartier du Pont-de-Sèvres qui fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine.

L'espace sera modulable et aménagé de façon à répondre à l'ensemble des besoins des usagers, des plus ponctuels aux plus formels, de l'idée qui germe autour d'un café (le Réfectoire), à son développement en mode projet au sein de l'espace de travail (L'Atelier) ou en prototypant (Le Labo).

Ce modèle d'innovation et de collaboration est conforté par de nombreuses études, dont une étude récente de la communauté d'agglomération de GPSO piloté par Greenworking précisant une forte demande de ce type de lieu sur le territoire et que les espaces doivent rester modulables et multi-usages.

L'animation étant un élément important pour le bon fonctionnement des tiers-lieux, l'équipe prévoit un programme d'événements de qualité pour faciliter les échanges et l'acquisition de savoirs.

Moyens mis en œuvre :

Le projet nécessite la mobilisation :

1/ De locaux. Un local de 260m² situé à Boulogne-Billancourt, quartier du Pont-de-Sèvre, actuellement en rénovation urbaine. Nous privilégions la modularité des espaces dans l'aménagement afin de répondre à une diversité d'usages ainsi qu'un aménagement optimal et innovant pour ressentir du bien-être sur le lieu de travail et pour libérer la créativité. 24 postes seront ouverts

2/ Des travaux, de l'équipement et du matériel. Le clôt couvert sera aménagé par Paris-Habitat dans le cadre de l'opération d'ensemble. La mairie de Boulogne financera l'équipement initial des locaux (sanitaires et installation électrique). La subvention régionale permettra à l'association de financer les aménagements intérieurs : décoration, ameublement, équipements et câblage informatiques, cloisons amovibles, éclairages, appareillages.

3/ Des moyens humains. Le portage est associatif et donc collectif. Les six membres fondateurs de la Fabrique Collaborative ont des profils complémentaires et expérimentés dans l'univers du digital.

4/ De partenariats avec les entreprises et les associations de la ville, le soutien des services de la Mairie et de personnalités reconnues.

Intérêt régional :

Le projet s'inscrit en continuité avec les actions des pouvoirs publics en matière de renforcement de l'attractivité des territoires, de développement économique, et de soutien à l'innovation. SMART FABBB par son hybridation, booste l'innovation, la création d'entreprises et l'émergence de nouveaux projets sur le

territoire tout en favorisant les liens sociaux de proximité autour de biens mutualisés.

SMART FABB s'inscrit dans une dynamique urbaine et participe à rendre le quartier du Pont-de-Sèvres plus attractif en favorisant les liens sociaux de proximité pour créer de nouvelles externalités positives qui profiteront aux habitants et aux entreprises locales. Il s'inscrit dans un contexte de « vivre-mieux ».

Public(s) cible(s) :

L'équipe du projet cible différents publics tous complémentaires :

-Les indépendants et les entrepreneurs, pour sortir de l'isolement du domicile, travailler dans un cadre motivant et aspirant, mutualiser les moyens, trouver de nouvelles opportunités, se former au contact d'autres coworkers.

-Les salariés des entreprises environnantes qui souhaitent faire des rencontres professionnelles, partager des expériences et bonnes pratiques, se former autrement...

-Les créateurs, designers, inventeurs et tous les bricoleurs du quartier qui souhaitent partager ou former par le faire...

-Les porteurs de projet et les étudiants qui pourront confronter leur projet à la réalité, et les améliorer

Le lieu sera ouvert plus généralement à tous public intéressé par ses équipements et ses activités

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	114 400,00	49,94%	Fonds propres	16 453,74	7,18%
Equipement des locaux	25 643,00	11,19%	Région	78 431,00	34,24%
Equipement technologique	17 820,00	7,78%	Département	45 812,56	20,00%
Electricité/ plomberie/ Outillage / Dépenses non éligibles	71 200,00	31,08%	Commune de Boulogne Billancourt	39 720,00	17,34%
Total	229 063,00	100,00%	Emprunt bancaire	38 516,56	16,81%
			Partenaires	10 129,14	4,42%
			Total	229 063,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	26 144,50 €
2016	52 287,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009143
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : LA PANTINE - CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING A PANTIN (LA PANTINE)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	187 563,00 €	50,00 %	93 781,50 €
Montant Total de la subvention			93 781,50 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA PANTINE
 Adresse administrative : 10 RUE JULES AUFFRET
93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Blandine CLERIN, Présidente

Date de publication au JO : 17 mai 2014

N° SIRET : 80905196400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un espace de coworking à Pantin (La Pantine)

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 9 juillet 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet vise la création d'un espace collaboratif de quartier (un tiers-lieu) au 4, rue Michelet à Pantin . Ce lieu regroupe (dans un même lieu mais dans des espaces différents) plusieurs activités centrées sur l'économie collaborative et s'articule autour:

- d'une dimension professionnelle d'une part avec l'activité coworking (espace de travail pour professionnels indépendants et nomades)
- et d'une dimension « particuliers » d'autre part avec l'échange de biens, services et connaissances entre habitants d'un même quartier.

Pour ouvrir ce lieu collaboratif au plus grand nombre, le porteur a prévu d'intégrer une activité de café/cantine accessible à tous (habitants et coworkers)

Description :

Objectif économique : relocalisation de l'économie

- créations de richesses via notamment l'activité coworking qui génère de nouvelles opportunités (nouveaux projets transversaux, mise en relation de profils complémentaires)
- promotion de l'emploi local pour la gestion du lieu,
- accompagnement des mutations du travail de façon plus globale en aidant les nouvelles formes d'organisation professionnelles (indépendants, auto-entrepreneurs, TPE) et l'intégration de publics nécessitant un accueil adapté (personnes à mobilité réduite notamment)

Objectif social : développement et renforcement du lien social au niveau du quartier via la création d'un lieu physique qui favorise les échanges interculturels, intergénérationnels ; renforçant de façon plus globale le sentiment de citoyenneté au sein de sa ville : échange, participation, co-construction

Objectif environnemental :

- promotion de la réutilisation et du ré-emploi, de la valeur d'usage plutôt que la surconsommation grâce à l'échange d'objets et de services au niveau du quartier,
- promotion des circuits courts en termes de consommation (du producteur au consommateur)
- accompagnement des mutations du travail de façon plus globale en aidant les nouvelles formes d'organisation du travail (notamment le télé-travail) permettant une réduction des mobilités « pendulaires » (domicile-travail) et une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle de façon plus globale.

Moyens mis en œuvre :

La mise en oeuvre s'articule autour de

- l' aménagement des locaux :
 - pose de cloisons (entre l'espace café-cantine et l'espace de coworking, pour délimiter la petite salle de réunion de l'espace de coworking en RDC),
 - travaux électriques de câblage et d'alimentation des différents équipements et postes de travail
 - Installation de l'infrastructure réseaux, borne wi-fi, serveur
- de l'équipement des locaux (Achat de mobilier et équipement de la cuisine)
- de l' outillage et équipement technologique du laboratoire (imprimante, scan 3)

Intérêt régional :

- Création d'un espace de travail collaboratif

Public(s) cible(s) :

L' espace concerne à la fois les professionnels indépendants (graphistes, consultants, développeurs, journalistes, architectes, traducteurs...), TPE, start up et télétravailleurs (via l'activité coworking) et les habitants/particuliers (via l'activité « SEL » et le café/cantine ouvert à tous).

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	137 566,00	54,54%	Fonds propres	16 414,00	6,51%
Equipement des locaux	44 856,00	17,78%	Région	93 781,50	37,18%
Equipement technologique	5 141,00	2,04%	Conseil général 93	15 000,00	5,95%
Gros oeuvre/ Immobilisations/ dépenses non éligibles	64 680,00	25,64%	Subventions diverses	15 000,00	5,95%
			Crowdfunding	15 000,00	5,95%
Total	252 243,00	100,00%	Autres produits	97 047,50	38,47%
			Total	252 243,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	31 261,50 €
2016	62 520,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009150
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : IN COMPANY - CREATION D'UN ATELIER DE FABRICATION DES CREATIONS NUMERIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	111 464,00 €	50,00 %	55 732,00 €
Montant Total de la subvention			55 732,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IN COMPANY
 Adresse administrative : 36 RUE DE TURIN
 75008 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur THIERRY MARRO, Président

Objet : NC

N° SIRET : 50910560700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un atelier de fabrication des créations numériques

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à ouvrir à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent démarrer de manière anticipée.

Objectifs :

Le STORY MAKING LAB a été conçu pour répondre au besoin identifié des créatifs du numérique de "FAIRE" autrement, de se rencontrer autour de leurs projets, d'expérimenter et de partager.

Conçu sur le modèle et dans l'esprit des Fablab ou des Hackerspaces, le Story Making Lab répondra aux

besoins de la communauté créative du numérique en mettant à sa disposition en un lieu hybride :

- un environnement de travail inspirant conçu autour de 2 espaces : coWORKing - coMAKING;
- Les outils et technologies essentiels à la création et au prototypage;
- un environnement collaboratif ;
- un espace à vocation pédagogique proposant ateliers, formations et rencontres;
- une plateforme de diffusion et d'exposition des projets;

Le STORY MAKING LAB doit permettre aux créateurs du numériques de concevoir les contenus de demain, d'imaginer de nouveaux formats et de nouveaux modes de production.

Description :

La création de l'espace est prévue dans l'immeuble "Le Cargo", nouvel équipement soutenu par la Région et la Ville de Paris, dédié à l'hébergement des jeunes entreprises innovantes franciliennes au 141/221 boulevard Macdonald dans le 19ème arrondissement de Paris sur un espace de 160m².

Moyens mis en œuvre :

1/ Aménagement

Le STORY MAKING LAB se déploiera sur 3 espaces modulables et polyvalents qui permettront d'offrir des activités variées et des configurations adaptées aux besoins. En plus des aménagements standards des espaces de coworking seront prévus des équipements spécifiques destinées aux créateurs de projets numériques innovants. la création de 16 postes est prévue

3/ L'équipe

Le projet porté et animé par des acteurs du privé, également très impliqués dans l'univers associatif, garantira un juste équilibre entre la viabilité du modèle économique et de nombreux espaces pour l'"Open" et le gratuit. Il offrira un rayonnement national et international aux activités proposées.

4/ Partenariats

L'écosystème de l'immeuble Le Cargo, conçu pour accueillir des entreprises innovantes des industries créatives et du numérique, apportera dès l'ouverture du lieu, un flux d'activité conséquent et une belle visibilité.

Le STORY MAKING LAB en partenariat avec l'association TRANSMEDIA FAB organisera un certain nombre d'activités ouvertes et gratuites en direction de la communauté créative : Meetup, Barcamp, et. Celles-ci auront une réelle plus value pour la communauté et renforceront la notoriété du lieu.

Le STORY MAKING LAB s'appuiera sur des partenaires talentueux et innovants pour lancer un programme d'animations et d'activités aussi varié qu'exclusif : StoryCode, Makers, Story Nova, Creative Commons, Creative Roots, Freedom lab, etc

5/ Financier

Le business Model a été pensé pour être rentable et parvenir rapidement à l'équilibre.

Intérêt régional :

Le projet s'inscrit pleinement dans la politique de la région en faveur de l'innovation et de son action sur la mise en réseau des lieux.

Public(s) cible(s) :

Le STORY MAKING LAB a été imaginé en priorité pour les créateurs, les freelances, les artistes, les entrepreneurs, les développeurs, les producteurs, les travailleurs indépendants des industries culturelles, de la création numérique et des nouvelles écritures.

L'espace de création coMAKING cible également les étudiants, les makers et amateurs qui veulent

comprendre, apprendre, créer et expérimenter.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	25 334,00	20,86%	Fonds propres	15 732,00	12,95%
Equipement des locaux	51 139,00	42,10%	Région	55 732,00	45,88%
Equipement informatique	34 991,00	28,81%	Etat	10 000,00	8,23%
Création Site internet/ Depenses non éligibles	10 000,00	8,23%	Autres produits	40 000,00	32,93%
Total	121 464,00	100,00%	Total	121 464,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	18 577,00 €
2016	37 155,27 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009155
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : ESTACA INVESTISSEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	105 720,00 €	50,00 %	52 860,00 €
	Montant Total de la subvention		52 860,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESTACA
 Adresse administrative : 34 RUE VICTOR HUGO
 92300 LEVALLOIS-PERRET
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur LANGEVIN MICHEL, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78425950900031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création d'un fablab (FABMOBILITY)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 14 septembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

L'objectif est de créer, pour les élèves-ingénieurs ESTACA, un espace d'application de leurs connaissances théoriques favorisant l'apprentissage par l'action. Les thématiques du FabLab étant au cœur des compétences de l'École, le matériel pourra être utilisé dans le cadre de projets ou de cours.

Au-delà, l'approche FABLAB a été approuvée par les industriels partenaires ESTACA réunis en Comité Stratégique Industriel (CSI). Ils ont proposé du reste que les industriels se mobilisent pour la définition des compétences indispensables à un ingénieur ESTACA et pour l'identification des modalités pédagogiques les plus adaptées à leur acquisition dont l'outil FABMOBILITY ESTACA®.

Description :

Situé au cœur de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, et au cœur du Pôle Mobilité du Futur de l'Université Paris-Saclay, le futur campus de l'ESTACA, dont l'ouverture est programmée en septembre 2015, ambitionne une véritable insertion de l'Ecole et de sa communauté étudiante dans le tissu local, économique et social.

Le site du fablab est situé en plein cœur de ville avec, autour, de la restauration, de l'alimentation et des services à proximité. La gare est à 5 mn à pied (très bonne desserte par transports en commun qui le rend facilement accessible y compris depuis Paris, depuis les gares parisiennes de Saint Lazare et de Montparnasse).

Moyens mis en œuvre :

Le Fablab ESTACA - FABMOBILITY ESTACA - est reparti en reparti en trois Espaces fonctionnels :

- Un espace de 100 m²
- Un espace coworking comprenant un espace accueil, un coin détente et des plateaux avec des stations de connexion
- Un espace dit auditorium de 350 places ou 160 places avec grande scène pour accueillir des démonstrations

Intérêt régional :

Pour garantir l'accessibilité de ces compétences le FABMOBILITY ESTACA ® développera des liens forts et contractuels avec des acteurs et des réseaux d'ores et déjà actifs sur le territoire de Paris Saclay.

Public(s) cible(s) :

- ouvert aux partenaires de l'ESTACA - entrepreneurs, désireux de produire des prototypes. Il s'intégrera dans le dispositif plus large des initiatives FabLab de Paris Saclay.

- Pour les lycéens

Des actions de sensibilisation et de découverte seront mises en place. Une mise à disposition à destination des équipes pédagogiques sera aussi réalisée dans le cadre de la mise en place d'ateliers pédagogiques.

- Pour les entreprises

La location sera proposée aux entreprises dans son intégralité, soit à la demi-journée, soit à la journée.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	9 600,00	9,08%	Fonds propres	18 860,00	17,84%
Equipement des locaux	60 600,00	57,32%	Région	52 860,00	50,00%
Equipement informatique	35 520,00	33,60%	Autres produits	34 000,00	32,16%
Total	105 720,00	100,00%	Total	105 720,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	17 620,00 €
2016	35 240,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009160
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : MATERIAUPOLE PARIS SEINE-AMONT - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE COWORKING DEDIE AUX MATERIAUX
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	13 028,00 €	50,00 %	6 514,00 €
Montant Total de la subvention			6 514,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MATERIAUPOLE PARIS SEINE-AMONT
 Adresse administrative : 146 RUE LEON GEFFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : 15 août 2009

N° SIRET : 51755953000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Aménagement d'un espace de coworking dédié aux matériaux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Développer un tiers lieu collaboratif sur les matériaux et procédés ;
- Donner aux coworkers la possibilité de travailler dans un local adapté et équipé aux problématiques matériaux ;
- Répondre à la difficulté croissante pour les porteurs de projets d'expérimenter in situ et grandeur nature leurs solutions ;

- Lutter contre l'isolement des porteurs de projets en les intégrant dans le réseau du Matériaupôle Paris Seine-Amont.

Description :

Le projet vise à aménager un local de 183 m² (ancien bâtiment de la SNCF) en espace hybride d'expérimentation (phase 1), de coworking (phase 2) et de prototypage (phase 3). Le bailleur (mairie de Vitry-sur-Seine) soutient le projet.

Le soutien de la région Ile-de-France au travers est sollicité pour financer la phase 2 : l'ouverture d'un espace de coworking dans le local, sur tout le rez-de-chaussée.

La phase 3 correspond à l'achat et à la mutualisation d'équipements pour l'atelier qui sera situé au sous-sol. Les équipements de l'atelier font l'objet d'une demande de subvention auprès du programme FEDER.

Moyens mis en œuvre :

Les moyens mis en œuvre pour mener à bien ce projet sont essentiellement humains et financiers (en plus du local).

Concernant les moyens humains : les salariés de l'association seront présents dans le local (leurs bureaux y seront domiciliés) et 20% du temps du chargé d'affaires sera dédié à l'accompagnement des porteurs de projets s'inscrivant dans le 6 rue Pasteur.

Les porteurs de projets seront aussi intégrés dans le réseau des adhérents du Matériaupôle (adhésion possible pour tout le monde) et pourront bénéficier de temps d'échange, de partage, de conseils avec les autres adhérents ainsi qu'avec les bénévoles (président, secrétaire général, trésorier, vice-présidents).

Intérêt régional :

Donner la possibilité à des porteurs de projets de tester in situ et in vivo leurs prototypes.

Public(s) cible(s) :

D'une façon générale, ce projet s'adresse à toute structure ou personne ayant un projet en lien avec les matériaux et procédés.

Ainsi les publics identifiés sont : les étudiants (arts ; design ; ingénierie ; architecture ; etc.), les artistes, les acteurs académiques, les porteurs de projets privés (indépendants, PME, PMI).

Pour accompagner ces différents types d'acteurs le Matériaupôle s'est déjà rapproché des écoles (pour les étudiants), des laboratoires (pour les chercheurs), du Réseau Entreprendre (convention en cours de signature).

Le grand public sera aussi bénéficiaire de ce projet, de façon ponctuelle. En effet, le Matériaupôle organisera des journées portes ouvertes, pour permettre au grand public de comprendre ce qu'est l'innovation et la création d'entreprise matériaux.

Localisation géographique :

- CA SEINE AMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	6 642,00	10,90%	Fonds propres	8 739,00	14,35%
Equipement des locaux	4 728,00	7,76%	Région	6 514,00	10,69%
Equipement informatique	1 656,00	2,72%	Emprunt	20 000,00	32,83%
Machines/ Travaux sous-sol/ Dépenses non éligibles	47 893,00	78,62%	FEDER	20 000,00	32,83%
Total	60 919,00	100,00%	Communauté d'agglomération Seiner Amont	5 666,00	9,30%
			Total	60 919,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	6 514,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009163
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : TOITS VIVANTS - CREATION D'UN TIERS LIEU DEDIE A L'AGRICULTURE URBAINE (LE CUBE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	247 700,00 €	50,00 %	123 850,00 €
Montant Total de la subvention			123 850,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOITS VIVANTS
 Adresse administrative : 14 BD LA CHAPELLE
 75018 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : 9 février 2013

N° SIRET : 79255377800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un Tiers Lieu dédié à l'agriculture urbaine (Le cube)

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 9 juillet 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La finalité de ce projet est de créer un lieu de production, de transformation et d'expérimentation dédié à l'agriculture urbaine. Le Cube répond à un besoin d'expérimentation et de production de nombreux acteurs de l'agriculture urbaine auquel s'ajoute des questions liées à la revalorisation des déchets ou encore du développement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le Cube sera conçu comme un centre de ressource favorisant la construction de lien social articulant différentes dynamiques tel que les Fab Labs, et les espaces de Co-Working . Le Cube sera pensé comme

un Tiers-Lieu dédié à l'agriculture urbaine.

Description :

Le bâtiment propose un espace de 2000m² , 1 bâtiments présentant 3000 m² de surface plancher, sur 4 niveaux, ainsi que deux toits de 800m² sur lesquels prendront place 9 conteneurs dédiés au Tiers Lieu Mobile, objets de la présente demande de subvention. La création de 10 postes en coworking est prévue.

Trois principaux axes orienteront le projet :

- un espace d'agriculture urbaine intégré et expérimental : Le Lab'AU
- une Ressourcerie / Materiauthèque associée à un atelier de fabrication partagé : Le Design Lab,
- un Café / Restaurant Associatif, atelier et fabrique dédiée à l'alimentation : Le Food Lab.

Les axes de travail tourneront autour du thème de l'agriculture urbaine : le Design Lab pourra servir d'espace de réflexion et d'innovation autour de l'agriculture en ville et le Food Lab pourra utiliser les produits des espaces de productions agricoles.

Le projet sera porté par le collectif Babylone dont plusieurs membres sont lauréats de l'appel à projet Végétalisation Innovantes (2013) et de l'appel à projet Métabolisme Urbain (2014) de la Ville de Paris, axés sur la recherche de terrains d'expérimentation, avec une forte composante sociale. Il s'agit notamment de : Vergers Urbains, Toits Vivants, V'île Fertile, AFCH (Association Française de Culture Hors Sol), et Zone AH ! (Zone Agriculture Hybride), chacun avec leurs propres réseaux d'acteurs partenaires qui pourront être impliqués dans le projet.

Moyens mis en œuvre :

La mise en oeuvre du projet impliquera:

- Des partenaires :

Toits Vivants mobilisera son réseau d'acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine, notamment Babylone Ecosystème, dont les structures membres oeuvre déjà dans la mise en oeuvre de Tiers Lieux, à différentes échelles. Tous ces acteurs mutualiseront leurs moyens, leurs outils pour la mise en œuvre de ce projet commun (outil-thèque, véhicule, pépinières, lieux partenaires,...). Chacun sera responsable et référent sur ses propres domaines de compétence (animation d'un Tiers lieu, Design, Agriculture urbaine, Food Hub etc.)

- Des partenaires institutionnels (mairie d'arrondissement, Mairie de Paris, etc.)

- Des compétences spécialisées, au croisement des disciplines, à la fois dans le "Faire" et dans la réflexion : Urbanisme, Architecture, Paysage, Design, Apiculture, Maraîchage, Menuisiers, permaculteurs, Agronomes, Ingénieurs en énergie, Jardiniers, Économistes, Spécialistes en Gestion des déchets (ou ressources) organiques ou matérielles, etc.

Intérêt régional :

le Cube se voudra pépinière de projet en agriculture urbaine. Les membres du Cube aideront au développement de projets en agriculture urbaine. Ce lieu aura donc une visée de développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine à l'échelle du quartier mais aussi de la ville et de la région.

Public(s) cible(s) :

Les 3 principaux groupes visés :

- Habitants , via la création de jardins collectifs, ou les divers ateliers, et notamment les plus jeunes,

grâce aux lieux qui seront créés avec le collège, et les écoles locales,

- Associations du quartier, qui nous ont déjà exprimé leurs besoins en locaux, ou en équipements,
- Porteurs de projets en agriculture urbaine, en recherche de lieux d'accueil et d'échange d'expérience / savoirs-faire, pour lesquels ce site pourra jouer un rôle de pépinière, de terrain d'expérimentation et de mise en réseau.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	244 060,00	42,90%	Fonds propres	41 080,00	7,35%
Equipement des locaux	10 118,00	1,78%	Région	123 850,00	22,16%
Equipement technologique	47 700,00	8,39%	Ville de Paris	192 856,00	34,51%
Conteneurs/ Amenagement Structurel/ Depenses non éligibles	266 976,00	46,93%	Autres produits	201 068,00	35,98%
Total	568 854,00	100,00%	Total	558 854,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	41 283,00 €
2016	82 567,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009167
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : ICAM - CREATION D'UN FABLAB ORIENTE LOW TECH ET MATERIAUX RECYCLES (SENART'LAB)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	84 381,00 €	50,00 %	42 190,50 €
Montant Total de la subvention			42 190,50 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ICAM - SITE DE PARIS-SENART
 Adresse administrative : 11 RUE CHARPAK
77127 LIEUSAINT
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François BOUVARD, Président

Date de publication au JO : 1 septembre 2012

N° SIRET : 78876923000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un fablab orienté low tech et matériaux recyclés (Sénart'Lab)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2019
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit de créer un fablab – « Sénart'Lab » – orienté technologies low tech et destiné à la mise en forme de matériaux naturels ou issus du recyclage. Le « lab » fera partie d'un projet global de structuration d'un pôle productique qui comprendra également la future école de production du site parisien de l'Icam et l'atelier de productique pour les ingénieurs.

Les objectifs du projet sont multiples:

- Offrir un espace accessible au plus grand nombre où seront mis à disposition des moyens pour expérimenter et se former au contact de créatifs et autres acteurs de production. En stimulant et en inculquant l'esprit d'entreprendre aux étudiants, le fablab encouragera la création d'entreprise. Il pourra également bénéficier aux étudiants préparant le Diplôme Universitaire Création d'activités, dispensé à l'IUT de Sénart-Fontainebleau;
- Apporter, sur le territoire de Sénart, une réponse complémentaire à l'Ecopôle de Sénart, à la pépinière d'entreprises, aux éco-quartiers en donnant à tous un accès à des équipements favorisant la créativité et en créant un parcours résidentiel permettant au créateur d'entreprise de disposer de tout le nécessaire pour passer rapidement du concept au produit commercialisable.
- Développer un centre de partage de compétences et d'échange autour des technologies "low tech" et des matériaux naturels ou recyclés.
- Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants de Sénart à l'utilisation de matériaux naturels ou recyclés et de technologies low tech.

Description :

A la fois laboratoire ouvert sur l'extérieur et atelier de formation du site Paris-Sénart de l'Icam, Sénart'Lab sera un espace de rencontres et d'échange entre étudiants, citoyens sénartais, associations et entrepreneurs du département, entre toutes les personnes de la région qui souhaitent innover et développer leur esprit créatif. Cet espace ouvert à tous stimulera également l'entrepreneuriat en aidant son public à passer plus facilement d'une idée de produit à la conception d'un prototype. Il contribuera enfin à une meilleure connaissance des technologies low tech et du potentiel des matériaux recyclés, et sera ainsi un véritable acteur du mouvement de l'économie sociale et solidaire.

Cette structure viendra s'intégrer parfaitement dans le maillage du territoire en apportant une offre complémentaire à l'existant.

Grace à des actions de communication et un partenariat avec une association bénéficiant d'une belle retombée médiatique, le fablab contribuera enfin à la renommée du territoire et générera, de manières directe et indirecte, des emplois.

Moyens mis en œuvre :

Les locaux : Le fablab sera implanté dans les locaux de l'atelier de l'école d'ingénieurs Icam au cœur du Carré Sénart et utilisera une surface d'environ 250 m² en fonction des projets qui y seront développés (voir plan en annexe). Ces locaux présentent beaucoup d'avantages :

- Localisation au sein des ateliers de l'Icam : combinaison entre production et pédagogie ;
- Locaux récents conformes à la RT2012 et qui bénéficient de la labellisation BREEM. Une attention toute particulière a été apportée au traitement des questions acoustiques ;
- Accès facile, en particulier en transports en commun. La station du T Zen « Carré des Arts » est située devant le campus ;
- Disponibilité de la fibre optique pour un accès internet haut-débit ;
- Proximité du Théâtre-Sénart
- Accès Personnes à Mobilité Réduite

Les moyens techniques : Sénart'Lab sera doté de matériels modernes et performants :

- Des ordinateurs connectés à internet en haut débit et équipés de logiciels gratuits ou spécifiques à la conception assistée par ordinateur ;
- Des outils de prototypage (imprimantes 3D), de fabrication (fraiseuse, tour...), de prototypage électrique.

Les moyens humains : Au dernier trimestre 2015, une équipe composée de collaborateurs de l'Icam et d'étudiants sera mise en place pour contribuer à la mise en place du fablab. Les étudiants du Pôle Sciences de l'Ingénieur de Sénart sont déjà sensibilisés au concept de fablab.

Les objectifs de cette période seront :

- Acheter et rendre opérationnels les matériels et machines définies pour l'équipement du fablab ;
- Développer les outils de formation (éventuellement en e-learning) pour permettre aux personnes accédant au fablab de les utiliser en toute sécurité et d'en exploiter toutes les possibilités ;
- Développer le centre documentaire sur les matériaux et technologies « low tech » ;
- Réaliser les premiers objets qui pourront servir d'exemple pour la promotion du fablab. Ensuite, un

Fab'manager sera nommé pour animer ce lieu.

Intérêt régional :

Le projet Sénart'Lab s'inscrit dans la démarche initiée par le Conseil Général de Seine-et-Marne. Il va contribuer au développement de l'économie locale en :

- Favorisant les rencontres entre les étudiants du Pôle des sciences de l'ingénieur, les enseignants-chercheurs, les créateurs d'entreprise ;
- Proposant aux entreprises et start-ups du territoire des moyens de prototypage locaux ;
- Encourageant l'esprit créatif et d'entrepreneuriat des citoyens seine-et-marnais ;
- Exploitant des matières recyclées issues des « déchets » des entreprises locales ;
- Créant de l'emploi direct et indirect ;
- Renforçant l'attrait du territoire en complétant l'offre existante (pépinière d'entreprises, club des éco-activités, réseau Initiatives Télécentres 77, Ecopôle et Pôle des sciences de l'ingénieur), et en s'associant à Corentin de Chatelperron et son action très médiatisée autour des low techs ;
- Abaisant les barrières à l'innovation dans la conception et la production d'objets.

Le fablab contribuera également à une amélioration des conditions de travail et à une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle des utilisateurs, à l'instar des autres structures de coworking locales.

Public(s) cible(s) :

Bien que localisé au cœur du campus de l'Icam, Sénart'lab ne sera pas réservé aux étudiants de l'école. Espace ouvert, ce tiers-lieu vise la rencontre de publics aux profils et besoins différents, source de créativité et d'enrichissement mutuel. Les publics attendus sont :

- Les étudiants et lycéens du territoire pourront s'appuyer sur cet espace pour réaliser des maquettes utiles à leurs projets: Challenge Icam-TPE (qui vise à encourager et promouvoir les études scientifiques auprès des lycéens) en 1ère, projets d'études...;

De plus, dès septembre 2016, l'Icam devrait accueillir, dans le cadre d'une école de production, des jeunes ou adultes qui renouent avec la réussite scolaire. Ces écoles-ateliers-entreprises offrent la possibilité aux jeunes en situation de décrochage scolaire d'apprendre et d'exercer un métier manuel, tout en avançant vers l'obtention du CAP;

- Les TPE et startups pourront y valider leurs hypothèses, réaliser des prototypes, les tester...;
- Les auto-entrepreneurs et créateurs d'entreprise pourront y développer des produits avant leur commercialisation. Le fablab fera partie du maillage "tiers-lieux" de la région. Les entreprises des pépinières de Sénart seront bien entendu les premières à pouvoir bénéficier de ce service;
- Les enseignants et chercheurs: des rencontres entre les enseignants-chercheurs de l'Icam et de l'IUT de Sénart ont déjà eu lieu pour étudier les nouvelles formes pédagogiques à mettre en place autour de ce fablab;
- Les habitants de Sénart, et en particulier des éco-quartiers, pourront utiliser le lab comme espace de coworking pour réaliser des projets fédérateurs;

Description :

Il s'agit de créer un fablab – « Sénart'Lab » – orienté technologies low tech et destiné à la mise en forme de matériaux naturels ou issus du recyclage. Le « lab » fera partie d'un projet global de structuration d'un pôle productique qui comprendra également la future école de production du site parisien de l'Icam et l'atelier de productique pour les ingénieurs.

A la fois laboratoire ouvert sur l'extérieur et atelier de formation du site Paris-Sénart de l'Icam, Sénart'Lab sera un espace de rencontres et d'échange entre étudiants, citoyens sénartais, associations et entrepreneurs du département. Cet espace ouvert à tous stimulera également l'entrepreneuriat en aidant son public à passer plus facilement d'une idée de produit à la conception d'un prototype. Il contribuera enfin à une meilleure connaissance des technologies low tech et du potentiel des matériaux recyclés. Cette structure viendra s'intégrer parfaitement dans le maillage du territoire en apportant une offre complémentaire à l'existant.

Moyens mis en œuvre :

Les locaux : Le fablab sera implanté dans les locaux de l'atelier de l'école d'ingénieurs Icam au cœur du Carré Sénart et utilisera une surface d'environ 250 m² en fonction des projets qui y seront développés (voir plan en annexe). Ces locaux présentent beaucoup d'avantages :

- Localisation au sein des ateliers de l'Icam : combinaison entre production et pédagogie ;
- Locaux récents conformes à la RT2012 et qui bénéficient de la labellisation BREEM. Une attention toute particulière a été apportée au traitement des questions acoustiques ;
- Accès facile, en particulier en transports en commun. La station du T Zen « Carré des Arts » est située devant le campus ;
- Disponibilité de la fibre optique pour un accès internet haut-débit ;
- Proximité du Théâtre-Sénart
- Accès Personnes à Mobilité Réduite

Les moyens techniques : Sénart'Lab sera doté de matériels modernes et performants :

- Des ordinateurs connectés à internet en haut débit et équipés de logiciels gratuits ou spécifiques à la conception assistée par ordinateur ;
- Des outils de prototypage (imprimantes 3D), de fabrication (fraiseuse, tour...), de prototypage électrique.

Les moyens humains : Au dernier trimestre 2015, une équipe composée de collaborateurs de l'Icam et d'étudiants sera mise en place pour contribuer à la mise en place du fablab. Les étudiants du Pôle Sciences de l'Ingénieur de Sénart sont déjà sensibilisés au concept de fablab.

Les objectifs de cette période seront :

- Acheter et rendre opérationnels les matériels et machines définies pour l'équipement du fablab ;
- Développer les outils de formation (éventuellement en e-learning) pour permettre aux personnes accédant au fablab de les utiliser en toute sécurité et d'en exploiter toutes les possibilités ;
- Développer le centre documentaire sur les matériaux et technologies « low tech » ;
- Réaliser les premiers objets qui pourront servir d'exemple pour la promotion du fablab. Ensuite, un Fab'manager sera nommé pour animer ce lieu.

Intérêt régional :

Le projet Sénart'Lab s'inscrit dans la démarche initiée par le Conseil Général de Seine-et-Marne. Il va contribuer au développement de l'économie locale en :

- Favorisant les rencontres entre les étudiants du Pôle des sciences de l'ingénieur, les enseignants-chercheurs, les créateurs d'entreprise ;
- Proposant aux entreprises et start-ups du territoire des moyens de prototypage locaux ;
- Encourageant l'esprit créatif et d'entrepreneuriat des citoyens seine-et-marnais ;
- Exploitant des matières recyclées issues des « déchets » des entreprises locales ;
- Créant de l'emploi direct et indirect ;
- Renforçant l'attrait du territoire en complétant l'offre existante (pépinière d'entreprises, club des éco-activités, réseau Initiatives Télécenres 77, Ecopôle et Pôle des sciences de l'ingénieur), et en s'associant à Corentin de Chatelperron et son action très médiatisée autour des low techs ;
- Abaissant les barrières à l'innovation dans la conception et la production d'objets.

Le fablab contribuera également à une amélioration des conditions de travail et à une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle des utilisateurs, à l'instar des autres structures de coworking locales.

Public(s) cible(s) :

Bien que localisé au cœur du campus de l'Icam, Sénart'lab ne sera pas réservé aux étudiants de l'école. Espace ouvert, ce tiers-lieu vise la rencontre de publics aux profils et besoins différents, source de créativité et d'enrichissement mutuel. Les publics attendus sont :

- Les étudiants et lycéens du territoire pourront s'appuyer sur cet espace pour réaliser des maquettes utiles à leurs projets: Challenge Icam-TPE (qui vise à encourager et promouvoir les études scientifiques auprès des lycéens) en 1^{ère}, projets d'études...;

De plus, dès septembre 2016, l'Icam devrait accueillir, dans le cadre d'une école de production, des

jeunes ou adultes qui renouent avec la réussite scolaire. Ces écoles-ateliers-entreprises offrent la possibilité aux jeunes en situation de décrochage scolaire d'apprendre et d'exercer un métier manuel, tout en avançant vers l'obtention du CAP;

- Les TPE et startups pourront y valider leurs hypothèses, réaliser des prototypes, les tester...;
- Les auto-entrepreneurs et créateurs d'entreprise pourront y développer des produits avant leur commercialisation. Le fablab fera partie du maillage "tiers-lieux" de la région. Les entreprises des pépinières de Sénart seront bien entendu les premières à pouvoir bénéficier de ce service;
- Les enseignants et chercheurs: des rencontres entre les enseignants-chercheurs de l'Icam et de l'IUT de Sénart ont déjà eu lieu pour étudier les nouvelles formes pédagogiques à mettre en place autour de ce fablab;
- Les habitants de Sénart, et en particulier des éco-quartiers, pourront utiliser le lab comme espace de coworking pour réaliser des projets fédérateurs;

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	5 753,00	2,97%	Fonds propres	83 871,00	43,26%
Equipement des locaux	28 628,00	14,77%	Région	42 190,50	21,76%
Equipement technologique	50 000,00	25,79%	Département de Seine et Marne	20 000,00	10,32%
Tour à commande numérique/ Fraisuseuse/ Dépenses non éligibles	94 539,00	48,76%	Autres produits	47 809,50	24,66%
Equipement technologique/non éligible	14 951,00	7,71%	Total	193 871,00	100,00%
Total	193 871,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	14 063,00 €
2016	28 127,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009168
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : LES ALCHIMISTES- AMENAGEMENT D'UN FABLAB MOBILE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	109 000,00 €	50,00 %	54 500,00 €
Montant Total de la subvention			54 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ALCHIMISTES
 Adresse administrative : 6 RUE DES CINQ DIAMANTS
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Samira RAFIK, Présidente

Date de publication au JO : 19 avril 2014

N° SIRET : 80367079300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Aménagement d'un fablab mobile

Date prévisionnelle de début de projet : 14 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le porteur propose la création d'un fablab mobile

Les objectifs opérationnels sont les suivants:

- Mettre à disposition un espace, des machines, des outils et logiciels afin d'accompagner des porteurs de projets dans la réalisation de leurs idées d'innovation sociale
- Faire rencontrer et co-créeer les différents participants pour développer des projets à fort impact social
- Pérenniser les projets grâce à des formations-actions et un accompagnement intensif sur la communication et les financements.

- Aller à la rencontre des porteurs de projets, même dans des zones les plus difficiles d'accès via le laboratoire itinérant.
- Démocratiser le concept du fablab, sensibiliser des publics très différents: enfants, jeunes, étrangers, personnes âgées au concept du fablab
- Etre ancré dans un territoire pour que les actions soient les plus pertinentes et les plus inclusives possibles.

Description :

La particularité du projet repose sur l'installation du laboratoire dans un camion aménagé et électrique afin de pouvoir accéder à des zones où il n'y a pas de fab labs. Ce fablab est conçu pour prototyper des projets ou des services innovants et des bricolages de taille moyenne.

Le Fablab se composera d'un espace vidéos-photos (Caméra Videos, prise de son, appareil photo, photowall etc.), d'un espace multimédia avec des ordinateurs, une borne wifi et des logiciels de PAO, graphisme, montage vidéos, une imprimante 3D et une imprimante classique de haute qualité, couleur, impression A3, un vidéoprojecteur + écran. Une gamme de matériels (papier, métal, bois, légos, plastique,tissus), une machine à coudre, des accessoires et des outils pour découper, construire et décorer sont également prévus.

Le Fablab peut accueillir jusque 40 personnes en même temps.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains

- Chef de projet Seine Saint Denis animation et logistique du fablab
- Chargé de communication et des partenariats
- Responsable suivi des porteurs de projets à impact social
- Chauffeur - bricoleur du fablab mobile (emploi d'avenir)
- Les « savants fous » - jeunes en recherche d'emploi qui sont sélectionnés et recrutés pour la formation et l'accompagnement des porteurs de projet. Ils sont rémunérés ensuite par prestation (animation de workshops, diagnostics etc..)

Partenaires:

1.Partenaires opérationnels

ADIE Créajeunes (accompagnement du projet)

Le Comptoir de l'Innovation Bobigny (accompagnement du projet et mise à disposition de locaux)

Mozaik RH (sélection et recrutement de jeunes en recherche d'emploi)

SODIE (coaching des jeunes en recherche d'emploi)

Epitech (nouvelles technologies)

2. Partenaires techniques

Cabinet d'expertise technique

Entreprises d'insertion

Comité de pilotage

3. Partenaires institutionnels

L'Atelier –centre de ressources et d'économie sociale et solidaire (accompagnement et mise en relation avec les partenaires)

MOUVES (Mouvement des entrepreneurs sociaux)

Lab Pantin (permanence et animation d'ateliers avec les jeunes)

Lycée Eugène Delacroix à Drancy (animation et sensibilisation à l'ESS et à la création de projets)

IUT de Bobigny

4. Partenaires financiers

Fondation TRANSDEV (Mobilité et lien social)

Fondation Renault (Bus électrique)

SODIE (méthodologie d'accompagnement)
 Fondation Accenture (Engagement citoyen)
 ACSE (égalité des chances)
 Département de Seine Saint Denis

Moyens matériels et logistique

- Fablab mobile aménagé
- Espace vidéo –photo
- Espace multimédia
- Imprimantes 3D, imprimante, matériel, outils et accessoires

Intérêt régional :

Ce projet vise à démocratiser l'accès et l'usage des tiers lieux.

Le but du projet est également d'essaimer le concept afin d'avoir plusieurs fablabs mobiles en île de France.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires directs du projet :

-Les porteurs de projets à impact social qui peuvent se présenter en tant que personne morale : associations et entreprises sociales ou en tant que personne physique : citoyens et résidents étrangers. Il n'y a aucune discrimination liée à l'âge ou aux conditions sociales pour bénéficier du projet (estimation: 300 personnes par an)

-Les jeunes âgés de 25 à 35 ans, en recherche d'emploi et qui ont des compétences en communication, financements et management (estimation 20 par an).

- les citoyens, écoliers, étudiants, familles, établissements scolaires et collectivités qui veulent s'initier à l'innovation sociale via le jeu et l'expérimentation. (estimation 5000 et +)

- les entreprises (TPE/PME/Grandes entreprises) qui veulent se former à l'innovation sociale, au design thinking ou qui veulent privatiser le fablab mobile pour un événement. (estimation 1000 personnes par an)

Les bénéficiaires indirects sont toutes les personnes qui vivent ou travaillent sur les communes d'implantation du fablab mobile et qui bénéficient ensuite de l'impact des projets proposés et développés par les entreprises, structures de l'ESS et porteurs de projets (Environ 200 000 personnes)

Localisation géographique :

- CA EST ENSEMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	67 000,00	49,26%
Equipement des locaux	16 500,00	12,13%
Equipement informatique	25 500,00	18,75%
Achat du bus/ travaux de rénovation/ Assurances/Depenses non eligibles	27 000,00	19,85%
Total	136 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	12 000,00	8,82%
Région	54 500,00	40,07%
Etat	15 000,00	11,03%
Departement Seine Saint Denis	13 000,00	9,56%
Commune de Bobigny	1 500,00	1,10%
Commune de Pantin	1 500,00	1,10%
Autres produits	38 500,00	28,31%
Total	136 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	18 167,00 €
2016	36 333,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009170
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : NOMADE OFFICE - CREATION D'UN TIERS-LIEU A LA FERTE SOUS JOUARRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	206 100,00 €	50,00 %	103 050,00 €
	Montant Total de la subvention		103 050,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOMADE OFFICE
 Adresse administrative : 67 AVENUE DE VERDUN
 7747 TRILPORT
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 79459278200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un tiers-lieu à la Ferté sous Jouarre

Date prévisionnelle de début de projet : 7 septembre 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 14 mars 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet soumis propose la création d'un tiers-lieu à la Ferté-sous Jouarre. Le projet s'inscrit dans une dynamique plus large de collaboration avec la SNCF et la municipalité qui vise à redonner du sens aux gares rurales en lien avec leur territoire.

Les caractéristiques du territoire sont les suivantes:

- La majorité des actifs locaux est obligée de se déplacer quotidiennement, attirée par les pôles urbains proches (Meaux, Marne la Vallée, Paris et banlieue...) et dans une moindre mesure vers Roissy CDG, Coulommiers, Lizy, Château Thierry... Seuls 25% travaillent localement ;

-Le temps de déplacement quotidien est supérieur à la moyenne régionale (+ de 2h en moyenne). La gare de la Ferté-sous-Jouarre est un pôle de convergence qui engorge le cœur de ville. Plus de 2000 personnes y empruntent le train quotidiennement (source SNCF). Elle accueille même des personnes venant de la région voisine (L'Aisne) ;

-Une augmentation de la population, qui rajeunit et qui, plus spécifiquement sur le territoire de la collectivité, fait preuve d'une grande mobilité à la fois dans son quotidien et dans son projet de vie, faisant même penser que la commune est de plus en plus considérée comme une étape sur un parcours. Ces constats élargis à d'autres territoires limitrophes posent la question de l'attractivité et pourraient conforter le numérique comme un élément de valeur ajoutée. Cependant, les débats liés au rattachement avec le syndicat du numérique montrent que ce n'est pas une certitude partagée;

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- conforter le développement économique local avec la mise à disposition d'un lieu de rencontre propice à l'échange et la fertilisation, permettant de rencontrer expertises et partenaires et de bénéficier d'accompagnements et d'outils spécifiques (CGPME77, CCI77...)

- créer un lieu ouvert permettant l'accès aux outils du numérique et au très haut débit ;

- créer un lieu pour faciliter les démarches des citoyens, notamment l'accès aux services publics mais aussi privés, pour encourager l'échange entre jeunes et moins jeunes, pour faciliter l'animation locale

Description :

Le bâtiment visé occupe les deux niveaux supérieurs (1° et combles) qui constituaient anciennement le logement du chef de gare. Le bâtiment comporte deux étages: 1° étage est dédié à l'espace de coworking . Sur ce niveau, 2 grands bureaux partagés et une salle de réunion complètent le dispositif. Au niveau combles, deux grands bureaux partagés seront aménagés, et un grand espace de stockage est réservé dont une partie pourra postérieurement être libérée pour agrandir la capacité tertiaire (voir les plans joints en pièces jointes). La surface libérée pour le projet cumule 189 m2 (dont 152m2 utiles pour l'activité tertiaire proprement dite). Les principes retenus pour la rénovation sont des principes de rénovation « douce », avec un minimum de démolition de cloisons, sans percements supplémentaires en façades, la préservation des sols parquets et plafonds.

Moyens mis en œuvre :

La mise en oeuvre du projet repose sur le développement de plusieurs partenariats:

-Le renforcement de la proximité avec les services publics en capitalisant sur l'existant, mais aussi en attirant et en facilitant la rencontre avec les partenaires de la création d'activité (Afile 77 / Mission locale / Boutique de Gestion / couveuse...) et de l'emploi

-Le renforcement de l'accès à la formation à distance en l'élargissant à la formation professionnelle et en rendant de l'espace et de l'équipement disponibles pour le tissu économique local (6000 emplois recensés sur l'intercommunalité).

-Le renforcement de la proximité avec le monde économique, CGPME, Dirigeantes actives, Association des commerçants, Planète Chanvre, Globe 21... Des contacts ont déjà été pris à cette fin qui sont plutôt positifs et qui valident la nécessité de disposer d'un espace « professionnel » pour des permanences, des ateliers, des actions... Nous avons, pour rappel, conventionné avec AG2R la Mondiale, la CGPME, Seine-et-Marne Numérique nous encourage et les partenariats noués par Brie'Nov permettent de travailler sur de nombreux usages.

-L'expérimentation de l'éducation à distance en proposant des séminaires pour les formateurs (Prisme) et en renforçant les collaborations en cours, surtout sur la téléformation à distance, un projet qui est en cours d'élaboration, en concertation avec les universités UPEC et UPE-MLV, le Conseil Général de Seine-et-Marne et Brie'Nov.

-L'expérimentation d'un dispositif d'innovation sociale et numérique combinant des pratiques traditionnelles mais renouvelées dans le domaine de l'incubation d'entreprises et de coworking social (partenariat avec l'université de Marne la Vallée)

Intérêt régional :

- conforter le développement économique local avec la mise à disposition d'un lieu de rencontre propice à l'échange et la fertilisation, permettant de rencontrer expertises et partenaires et de bénéficier d'accompagnements et d'outils spécifiques (CGPME77, CCI77...)
- créer un lieu ouvert permettant l'accès aux outils du numérique et au très haut débit ;
- créer un lieu pour faciliter les démarches des citoyens, notamment l'accès aux services publics mais aussi privés

Public(s) cible(s) :

- télétravailleurs franciliens

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	166 770,00	50,19%
Equipement des locaux	33 230,00	10,00%
Equipement informatique	6 100,00	1,84%
Support de communication/ Street marketing/ Dépenses non éligibles	7 000,00	2,11%
Aménagement des locaux/non éligible	119 210,00	35,87%
Total	332 310,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	209 260,00	62,97%
Région	103 050,00	31,01%
Commune	20 000,00	6,02%
Total	332 310,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	34 350,00 €
2016	68 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009171
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : YAPLUSK - CREATION D'UN FABLAB D'INITIATION ET DE FORMATION AUX OUTILS TRADITIONNELS DE LA CONSTRUCTION ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES (FABOR)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	35 500,00 €	50,00 %	17 750,00 €
	Montant Total de la subvention		17 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YAPLUSK
 Adresse administrative : 7 CITE DES TROIS BORNES
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : 13 novembre 2011

N° SIRET : 53486658700023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Objet du projet : Création d'un fablab d'initiation et de formation aux outils traditionnels de la construction et aux nouvelles technologies (FABOR)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 2 janvier 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit de créer une fablab dans le quartier des Malassis dans la commune de Bagnolet. Le projet a pour objectif :

- d'initier et former aux technologies actuelles et savoir-faire manuel: l'apprentissage aux pratiques manuelles et aux nouvelles technologies, notamment à l'imprimante 3D et à la CNC,

- d'amorcer de nouveaux services de proximités innovants et sociaux: reposant sur le concept de «coworking» le FABOR est un espace de travail et de créativité partagée où des professionnels encadrent et forment des usagers autour d'un projet destiné au bien commun (production de mobiliers pour un espace public ou un service de proximité par exemple). Les usagers peuvent également mobiliser le FABOR comme lieu de ressources et d'échanges dans le cadre d'un projet personnel.

-de pérenniser les expérimentations locales comme moyen d'animation territoriale: Les premières actions réalisées par l'association en collaboration avec la Ville de Bagnolet et le Centre de Quartier Pablo Neruda ont démontré qu'il existait une réelle demande de la part des habitants.

- Encourager les habitants à s'impliquer dans des projets/actions locaux: Co-élaborer et coproduire des éléments destinés au bien commun devient un prétexte pour stimuler les habitants, en particulier les jeunes, à s'investir dans la vie locale du quartier.

Description :

Le Fablab est aussi bien équipé d'outils de construction traditionnels (visseuses, perceuses, scies sauteuses, etc.) que d'outils numériques (ordinateurs, imprimante 3D, CNC, etc.) :

- Un lieu de fabrique inventif: le FABOR met en place les bonnes conditions (mise à disposition du matériel, stock de matières premières, personnels compétents) pour répondre aux besoins réels (réparer, adapter, recycler, produire, etc.) des usagers, des acteurs locaux (équipements, associations, etc.) ainsi qu'à ceux de la Ville.

- Une ressource en matériaux: le FABOR est aussi une ressourcerie de matériaux d'occasion collectés par l'association, le Centre de Quartier mais aussi par les usagers.

- Un espace d'échanges: Conviviale, le FABOR stimule à la fois les échanges entre les acteurs locaux et les habitants que le partage d'expériences des habitants et des projets réalisés sur d'autres territoires. Il est aussi un tremplin pour la démocratisation des connaissances. En donnant une seconde vie aux matériaux, le FABOR sensibilise également à la question du réemploi et du recyclage.

- Un laboratoire de formation et de pédagogie active: la mise en œuvre d'ateliers collectifs est l'occasion d'appréhender l'ensemble de processus d'un projet réalisation de mobiliers (de la phase de réflexion à la phase de production). En prétextant ces ateliers, l'essence du FABOR est de rendre accessible et de stimuler un apprentissage aux nouvelles technologies et une initiation aux outils manuels.

En alliant l'upcycling (gestion et valorisation des déchets) et l'innovation, La finalité du projet est donc de développer un lieu de travail et de créativité ancré dans le quartier, à l'écoute des besoins et des contextes.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains

- L'association YA+K mobilise ses membres, salariés et volontaires (architectes, urbanistes, designers, artistes, etc.) tout au long de l'action (montage du projet, recherche de financements et partenaires, communication, encadrement, évaluation, etc.);

Les membres de l'association activement impliqués dans le projet maîtrisent les outils de bricolage, les logiciels de dessin (Photoshop, Indesign, Illustrator, Autocad, SketchUp, etc.), et ont bénéficié d'une formation à l'imprimante 3D.

- Le personnel du Centre de Quartier Pablo Neruda est également impliqué pour mobiliser les habitants, définir et participer à l'encadrement de l'action (une directrice, 10 animateurs);

- D'autres agents publics interviendront également lors des travaux de réhabilitation et de mises aux normes des locaux.

Moyens matériels

- les locaux: la Ville de Bagnolet met à disposition les futurs locaux du FABOR d'une surface de 260m²
- le matériel informatique et de construction de l'association YA+K (imprimante 3D, CNC, ordinateurs, matériels de protection et bricolage classique, scies sauteuses, marteaux, visseuses, etc.).
- l'association dispose également d'un véhicule utilitaire

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de l'association YA+K, réalisées à Ivry-sur-Seine et à Aubervilliers, récompensées par la Fondation de France et le Prix de la Fondation EDF dans la catégorie « Accès à la culture pour tous ». MOM intervient dans des quartiers (généralement classés ZUS ou PRU) qui connaissent les mêmes difficultés que le quartier des Malassis de Bagnolet, où les services des Villes ont identifié des besoins similaires et des difficultés dans l'appropriation et l'usage d'équipements et d'espaces publics.

De plus, le projet s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du PRU: la ville de Bagnolet souhaite investir les espaces publics et équipements délaissés en amont de la mise en exécution du PRU.

Public(s) cible(s) :

Le FABOR est ouvert à tous les publics. Une attention est particulièrement portée aux populations jeunes et aux habitants des Malassis, et de plus globalement de Bagnolet.

Localisation géographique :

- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	7 000,00	6,50%	Fonds propres	12 374,00	11,48%
Equipement des locaux	7 500,00	6,96%	Région	17 750,00	16,47%
Equipement technologique	21 000,00	19,49%	Commune de Bagnolet	45 000,00	41,76%
Location de locaux/ Depenses non éligibles	34 270,80	31,80%	Autres produits	32 646,80	30,29%
Aménagement des locaux / non éligible	38 000,00	35,26%	Total	107 770,80	100,00%
Total	107 770,80	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	4 930,00 €
2016	9 861,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX009172
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

Objet : COMPAGNIE DE SAINT HUGON - CREATION D'UN TIERS LIEU (MAKESENSE HOME)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	135 835,00 €	50,00 %	67 917,50 €
Montant Total de la subvention			67 917,50 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DE SAINT HUGON
 Adresse administrative : 641 CHEMIN DES COMMUNAUX
38190 BERNIN
 Statut Juridique : Société En Commandite Par Actions
 Représentant : Madame LOZAC'HMEUR, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 49795861100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création d'un tiers lieu (MakeSense Home)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à ouvrir à ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers, les travaux d'aménagement doivent démarrer de manière anticipée.

Objectifs :

Le projet MakeSense Home est porté par l'association « make Sense Home » qui accompagne les acteurs de l'innovation sociale.

Le projet a pour ambition de créer un espace de coworking afin :

- d'accélérer la création et le développement de projets innovants
- de constituer un véritable lieu d'exploration et d'expérimentation pour des projets émergents
- de faire passer à l'action le plus grand nombre de citoyens possible dans les démarches de résolutions d'enjeux de société

- de développer un tiers-lieux inédit alliant la culture du faire (“maker”) et la recherche d’un fort impact social et environnemental

Description :

Le projet repose sur l’aménagement d’un espace de 550 m2, à 2 minutes du métro Bastille, répartis sur un rez-de-chaussée de 380 m2 et un premier étage de 170m2. Le rez-de-chaussée de l’espace est aujourd’hui occupé en partie par l’association MakeSense : le reste du rez-de-chaussée et le premier étage seront utilisés pour développer le projet MakeSense Home.

Moyens mis en œuvre :

Intérêt régional :

Le projet visera à rapprocher les acteurs suivants du territoire :

- Centre de recherches interdisciplinaires : événements croisés sur l’innovation pédagogique
- Etablissement Public Paris-Saclay : événements croisés sur l’économie collaborative et l’économie du savoir
- Extramuros : entreprise d’insertion pour du mobilier éco-conçu (Gennevilliers)
- Délices d’Alices : traiteur solidaire pour les événements
- Club alumni d’entrepreneuriat social de l’ESSEC : événements d’inspiration et de formation autour de l’entrepreneuriat social
- La Paillasse : animation d’ateliers Makers et Biohackers

Description :

Le projet repose sur l’aménagement d’un espace de 550 m2, à 2 minutes du métro Bastille, répartis sur un rez-de-chaussée de 380 m2 et un premier étage de 170m2. Le rez-de-chaussée de l’espace est aujourd’hui occupé en partie par l’association MakeSense : le reste du rez-de-chaussée et le premier étage seront utilisés pour développer le projet MakeSense Home.

Intérêt régional :

Le projet visera à rapprocher les acteurs suivants du territoire :

- Centre de recherches interdisciplinaires : événements croisés sur l’innovation pédagogique
- Etablissement Public Paris-Saclay : événements croisés sur l’économie collaborative et l’économie du savoir
- Extramuros : entreprise d’insertion pour du mobilier éco-conçu (Gennevilliers)
- Délices d’Alices : traiteur solidaire pour les événements
- Club alumni d’entrepreneuriat social de l’ESSEC : événements d’inspiration et de formation autour de l’entrepreneuriat social
- La Paillasse : animation d’ateliers Makers et Biohackers

Public(s) cible(s) :

- Porteurs de projets et entrepreneurs sociaux

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	51 220,23	27,56%
Equipement des locaux	42 038,07	22,62%
Equipement informatique	42 576,70	22,91%
Besoin fonds de roulement/Depenses non éligibles	50 000,00	26,91%
Total	185 835,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	117 917,50	63,45%
Région	67 917,50	36,55%
Total	185 835,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	22 639,00 €
2016	45 278,50 €

